

**BUREAU D’AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L’ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: M. ANDRÉ BEAUCHAMP, président
 Mme GISÈLE GALLICHAN, commissaire
 M. CAMILLE GENEST, commissaire

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA GESTION DE L’EAU
AU QUÉBEC**

PREMIÈRE PARTIE

VOLUME 2

Séance tenue le 12 mai 1999, à 19 h 30
Hôtel Gouverneur
Place Dupuis
1415, rue Saint-Hubert
Montréal

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 12 MAI 1999.....1

MOT DU PRÉSIDENT1

LE PRÉSIDENT:1

PÉRIODE DE QUESTIONS:

M. Vincent Marchione.....1

Mme Lise Dubois.....3

M. Jacques Ruelland.....20

REPRISE DE LA SÉANCE.....51

PÉRIODE DE QUESTIONS:

M. Patrice Limoges.....51

Mme Isabelle Narayana.....58

M. Louis Salconi62

M. John Burcombe.....73

M. Frédéric Gariépy.....81

M. Grant Mackenzie.....93

M. Daniel Vanier103

M. John Burcombe.....115

FIN DE LA SÉANCE116

MOT DU PRÉSIDENT

LE PRÉSIDENT :

5 Reprise de l'audience publique sur la gestion de l'eau au Québec. Alors, bonsoir et
bienvenue à chacune, chacune d'entre vous. Il y a un nombre considérable de personnes qui
sont déjà inscrites pour poser des questions ce soir. Donc, il n'est pas du tout garanti que les
gens qui s'inscrivent actuellement, je puisse avoir le temps de vous entendre, mais on va faire
notre possible, sans par ailleurs escamoter les questions, bien sûr.

10 Je vois qu'il y a du monde qui a peur d'avoir perdu son droit. Alors, on va clarifier tout
de suite. J'entends monsieur Marchione sur la deuxième question. Ensuite, je reviens à
Stéphane Gingras, Jacques Ruelland, Gabriel Pelletier, Patrice Limoges, Isabelle Narayanaet
les autres qui sont sur la liste.

15 Alors, monsieur Marchione.

M. VINCENT MARCHIONE:

20 Oui.

LE PRÉSIDENT:

25 Alors, je vais répéter votre question aux fins de l'enregistrement et pour aider les
personnes de la Ville de Montréal. Sont-elles arrivées?

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

30 Il n'est pas là ce soir.

LE PRÉSIDENT:

35 C'est vrai. C'est moi qui ai manqué. Alors, on aura votre réponse demain midi. Je le
savais, Monsieur, puis je ne l'avais pas revu sur ma note. Il sera là demain midi. Mais n'ayez
pas peur, je vais la poser.

M. VINCENT MARCHIONE:

40 Demain à midi?

45 **LE PRÉSIDENT:**

 Demain à 14 h 00.

M. VINCENT MARCHIONE:

50 À 14 h 00?

LE PRÉSIDENT:

 Oui.

55 **M. VINCENT MARCHIONE:**

 Alors, je serai le premier...

LE PRÉSIDENT:

60 C'est-à-dire que demain après-midi, entendons-nous, il va d'abord y avoir un exposé de la Ville de Montréal et un exposé de la CUM. Et j'imagine que déjà des éléments de la question que vous allez avoir soulevée seront intégrés. Mais c'est sûr que votre question sur le niveau des fuites dans la Ville de Montréal va être traitée à ce moment-là. J'en suis assuré.

65 **M. VINCENT MARCHIONE:**

 Mais, Monsieur le Président, est-ce que vous allez me faire passer tout de suite après l'exposé?

70 **LE PRÉSIDENT:**

 Oui, oui, oui, oui.

75 **M. VINCENT MARCHIONE:**

 Je ne passerai pas en dernier?

80 **LE PRÉSIDENT:**

 Non, non.

85 **M. VINCENT MARCHIONE:**

Je vous remercie.

90 **LE PRÉSIDENT:**

D'autant plus que j'avais mal regardé ma feuille, puisque j'avais cette information-là, et c'est moi qui ai manqué.

95 **M. VINCENT MARCHIONE:**

Ça arrive à tout le monde.

LE PRÉSIDENT:

100 Non, mais c'est parce qu'il était 17 h 30 passé. Alors, j'ai fait une erreur, je vous demande pardon.

M. VINCENT MARCHIONE:

105 Merci.

LE PRÉSIDENT:

110 Merci, Monsieur.

Madame Louise Dubois s'il vous plaît.

MME LOUISE DUBOIS:

115 Bonsoir, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT:

120 Bonsoir, Madame.

MME LOUISE DUBOIS:

125 Madame la Commissaire, Monsieur le Commissaire. Mon nom est Louise Dubois de la Fédération des ACEF. Les ACEF, c'est des associations coopératives d'économie familiale. En fait, ces associations se préoccupent de tout ce qui affecte les revenus familiaux.

Alors, dans ce sens-là, pour nous, la gestion de l'eau nous préoccupe beaucoup, surtout si l'élaboration d'une éventuelle politique sur l'eau au Québec doit être subordonnée à des impératifs économiques comme c'est suggéré dans le document de consultation sur l'eau.

Au chapitre 2 notamment, les objectifs généraux nous disent qu'on doit envisager un processus clos de l'eau selon trois axes majeurs, soit l'assainissement des finances publiques, la relance de l'économie et la réforme des services publics. Pour nous, il est fondamental que cette ressource qui est indispensable à la vie, demeure accessible à tous les citoyens au Québec, à tous les citoyens, et ça, indépendamment de leurs revenus.

Aussi, lorsqu'on entend des rumeurs de privatisation, de tarification, comme ce fut le cas notamment à Montréal, on est très inquiets. On est très inquiets quand on sait que 23 % de la population du Québec, selon Statistiques-Canada, sont à faibles revenus et que ces gens-là consacrent la moitié de leurs revenus au loyer et au chauffage. Il devient très inquiétant dans ce contexte-là de penser qu'on tarifierait l'eau, laquelle est incontournable, on ne peut pas s'en passer, ce qui alourdirait leurs dépenses fixes. Et quand on sait les problèmes que ces familles-là... ces ménages-là ont déjà des difficultés à rencontrer leurs dépenses, bien, ça accentue leurs difficultés économiques.

On envisage également d'un très mauvais oeil la généralisation de l'installation des compteurs d'eau au Québec. Puis ça, on ne voit pas à date, dans le document de consultation, de justification qui nous permet de croire que c'est nécessaire. Il y a eu des questions qui ont été posées un peu plus tôt cet après-midi concernant l'évaluation des coûts au mètre cube par citoyen à Montréal. J'ai regardé brièvement les transcriptions sténographiques des autres audiences qui se sont tenues en province et on n'a pas d'information précise sur les coûts.

On sait actuellement qu'il y a à peu près 70 municipalités au Québec qui ont des compteurs d'eau et/ou une gestion dite en partenariat, une gestion municipale des eaux. Je tiens ça d'un document qui a été produit par le ministère de l'Environnement qu'on nous a fait parvenir hier. Cependant, ce document-là date de 1985, il n'est pas à jour. J'ose espérer qu'il y a des données qui sont plus récentes concernant le nombre de municipalités.

En fait, on fait l'énumération de 70 municipalités qui représentent plus ou moins 680 000 citoyens au Québec. C'est quand même 10 % de la population qui fonctionne avec des compteurs d'eau.

Nos questions et nos préoccupations sont les suivantes concernant ces municipalités qui possèdent des compteurs d'eau. On se demande s'il y a eu des études d'impact dans ces municipalités-là, à savoir, avant l'installation de ces compteurs d'eau-là, quels étaient les objectifs poursuivis par les municipalités? Si, depuis l'installation des compteurs d'eau, ces objectifs ont été rencontrés. Quels étaient les coûts de production de l'eau au mètre cube avant et après l'installation de ces compteurs d'eau et/ou de cette gestion dite en partenariat? Quelle

170 était la consommation des citoyens avant et après l'installation de ces compteurs d'eau-là? Est-ce qu'il y a des statistiques sur les revenus des familles? C'est-à-dire est-ce qu'on a dressé un portrait socio-économique des gens qui sont affectés dans ces municipalités-là? Quels ont été les coûts d'installation de ces compteurs d'eau-là? Finalement, quelles sont les procédures de recouvrement pour les personnes qui n'arrivent pas à payer leur tarif d'eau? Et est-ce qu'il y a eu des coupures dans ces municipalités-là?

175 J'imagine que le ministère des Affaires Municipales pourrait avoir des informations là-dessus ou le ministère de l'Environnement qui possède cette liste. On se pose la question par ailleurs si les municipalités, lorsqu'elles modifient leur réglementation concernant la tarification, 180 elles sont régies par une loi provinciale concernant la perception des coûts sur l'eau.

Alors, là, je lance une rafale de questions qui ont trait finalement à l'installation des compteurs dans les municipalités. Pour nous, ces informations sont très plus importantes, d'autant plus que, à Montréal, il en a été question. Ça flotte encore, c'est encore dans l'air. 185 Je pense que, pour prendre une décision éclairée là-dessus, il faut qu'il y ait des études qui soient faites. Il faut qu'on puisse connaître les tenants et aboutissants, les avantages et les inconvénients de l'installation de ces compteurs d'eau-là qui représentent quand même des coûts importants si on doit les installer dans chaque résidence au Québec.

190 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. Quand vous me parliez tantôt d'une étude du ministère de l'Environnement sur les 70 municipalités, quelle étude s'agit-il?

195 **MME LOUISE DUBOIS:**

Écoutez, il ne s'agit pas d'une étude. C'est un document qu'on nous a fait parvenir. La référence, c'est les compteurs d'eau. Le numéro du document, ça s'appelle ENVIRODOR 85-07-02.

200 **LE PRÉSIDENT:**

ENVIRODOC sans doute.

205 **MME LOUISE DUBOIS:**

C'est écrit manuscrit. Alors...

210 **LE PRÉSIDENT:**

C'est correct. C'est la bibliothèque informatisée du ministère de l'Environnement.

MME LOUISE DUBOIS:

O.K. En fait, c'est le document qu'on nous a fait parvenir. Il y a la liste de 70 municipalités qui utilisent des compteurs d'eau. Il y a d'autres municipalités qui ont des compteurs d'eau mais qui ne les utilisent pas. Bien, là, à savoir aujourd'hui si elles les utilisent ou non, on ne le sais pas vu que ça date de 1985.

LE PRÉSIDENT:

On va d'abord aller voir l'existence de ce document-là. Je vais vérifier si je l'ai déjà. Des fois, il m'arrive de demander des documents qu'on nous a déjà donnés. Ça fait qu'on va vérifier ça.

Monsieur Latulippe s'il vous plaît.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, Monsieur le Président. C'est un document évidemment qui date de plusieurs années. C'était un inventaire des municipalités qui avaient un compteur d'eau. Ce n'est pas mis à jour. On a quand même fait parvenir à madame ce document-là à titre indicatif pour au moins qu'elle constate qu'il y avait dans ces municipalités-là des compteurs d'eau. Mais, évidemment, ça ne reflète absolument pas l'ensemble des municipalités qui ont des compteurs d'eau. Alors, c'est une indication extrêmement préliminaire.

LE PRÉSIDENT:

Vous me le déposez quand même s'il vous plaît?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Donc, il n'y a pas eu de mise à jour de ce document-là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Non, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT:

Ministère des Affaires Municipales, s'il vous plaît, quel est le principe? Est-ce que vous avez un principe ou une stratégie à l'égard des compteurs d'eau? Est-ce que c'est une initiative que vous voulez voir implantée? Est-ce que vous avez une philosophie ou une orientation à l'égard de ça?

M. YVAN DUMONT:

Le ministère favorise évidemment les mesures d'économie d'eau et, en ce sens-là, a demandé aux municipalités qui profitent des programmes de subvention de lui démontrer qu'elles ont adopté des mesures d'économie d'eau. Et l'installation de compteurs est une des mesures qui est citée dans un document d'information qui est envoyé aux municipalités sur les mesures possibles pour économiser de l'eau.

Mais au-delà de cette préoccupation-là, on n'a pas d'action ou de programme spécifique visant l'installation de compteurs d'eau dans les municipalités.

LE PRÉSIDENT:

Ce document-là dont vous nous parlez, vous l'avez déjà déposé à l'audience?

M. YVAN DUMONT:

Il a été déposé récemment. Je ne suis pas certain s'il est entré dans votre liste mais, effectivement, on vous l'a... c'est-à-dire que je me reprends. Je l'ai en main et je dois vous le déposer. Je le ferai tantôt.

LE PRÉSIDENT:

Alors, si vous ne me le déposez pas, je vous coupe la main. Ça va. Est-ce que, dans l'esprit du ministère, il y a un lien entre... c'est parce qu'il y a trois concepts qui sont relativement complexes là-dedans. Est-ce qu'il y a un lien entre l'installation de compteurs d'eau et la facturation à l'usage?

M. YVAN DUMONT:

C'est-à-dire que, effectivement, on peut avoir l'intention d'installer des compteurs d'eau dans un esprit de mesure d'économie d'eau, mais c'est un outil aussi qui peut amener une tarification à la consommation, effectivement.

300 **LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous faites explicitement ce lien-là dans les communications que vous avez les municipalités?

305 **M. YVAN DUMONT:**

Non. Comme je vous l'ai mentionné, notre intervention se situe plutôt au niveau des mesures d'économie d'eau. Et donc l'installation de compteurs d'eau est présentée comme étant une mesure d'économie d'eau qui peut être envisagée, mais non pas dans un esprit de tarification.

310

LE PRÉSIDENT:

O.K. Est-ce que la tarification de l'eau est une chose qui est... donc, la tarification à la consommation, à l'usage, est-ce que c'est une chose qui est pratiquée au Québec d'une manière importante? Est-ce que vous avez des statistiques sur l'état de la tarification de l'eau au Québec?

315

M. YVAN DUMONT:

320

On a fait une vérification sur la pratique de la tarification qui remonte à 1995, mais elle n'était pas nécessairement exhaustive, donc on a vérifié les pratiques de tarification au niveau des municipalités sans nécessairement faire un inventaire complet des municipalités entre autres qui tarifiaient l'eau, soit à la consommation ou autrement.

325

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que vous êtes capable de me dire combien de municipalités actuellement ont des compteurs d'eau?

330

M. YVAN DUMONT:

Non. Je ne pourrais pas vous le dire précisément, non.

335

LE PRÉSIDENT:

Êtes-vous capable de me retracer cette information-là?

340 **M. YVAN DUMONT:**

Je pourrais, oui. Je pourrais vous retracer... en tout cas, faire des recherches pour vous retrouver cette information-là.

345 **LE PRÉSIDENT:**

Est-ce que vous êtes capable de me dire le nombre de municipalités qui ont une tarification de l'eau, une tarification à la consommation?

350 **M. YVAN DUMONT:**

Non, je ne peux pas vous le dire. Maintenant, non, je ne peux pas vous donner cette information-là. Je peux voir s'il est possible de l'obtenir chez nous au ministère, mais...

355 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. Madame, par mode d'incidence, dans les documents déjà déposés, il y a une étude d'Environnement-Canada, «Instruments économiques pour la gestion de l'eau, tarification de l'eau dans l'industrie» qui est sous le slogan SERV-4 pour service, SERV-4.

360

Il y a une autre étude qui est SERV-5 d'Environnement-Canada sur la tarification de l'eau dans les municipalités canadiennes en 1991, «Méthodes et prix actuels», qui est une étude du Service canadien de la faune.

365

Alors, on va continuer quand même le questionnement, parce que vous avez toute une série de sous-questions, essayer de repréciser la chose.

Dites-moi, est-ce que vous savez si... indépendamment du document qui est référé là, est-ce que la pratique de la tarification à l'usage est une pratique qui est répandue ailleurs au Canada?

370

M. YVAN DUMONT:

C'est une pratique qui est peut-être un peu plus répandue ailleurs au Canada, mais c'est une pratique qui n'est pas nécessairement... en tout cas, dans ce document-là, on mentionne effectivement que c'est une pratique qui n'est pas généralisée.

375

LE PRÉSIDENT:

380 Est-ce que c'est une chose qui est utilisée, par exemple, dans une province de manière systématique ou si la pratique n'est pas encore déterminée là-dessus?

M. YVAN DUMONT:

385 Je ne saurais vous dire si dans une province plus qu'une autre...

LE PRÉSIDENT:

Vous n'êtes pas capable de nous le dire?

390

M. YVAN DUMONT:

Non.

395

LE PRÉSIDENT:

O.K. Si vous poussez sur la mise en place de compteurs d'eau, est-ce que chez vous, au ministère de l'Environnement, il y a quelqu'un qui a fait une espèce d'étude d'impacts préliminaire dans laquelle on pourrait déterminer le différentiel de coût de production de l'eau au mètre cube avant et après et le coût?

400

C'est que hier soir, Madame, on a eu un petit échange avec quelqu'un de Ville de Laval qui sont en train de faire une expérience, mais très, très limitée, avec 15 compteurs d'eau dans différentes choses. Et ce que nous disait le répondant municipal, c'est qu'il y a une espèce de corrélation contradictoire entre le prix de l'eau, le prix du mètre cube et la consommation parce que, effectivement, si on en consomme plus, ça finit parfois par avoir comme résultat de baisser le prix du mètre cube.

405

Donc, évidemment, si un compteur a pour effet de dissuader les gens de consommer de l'eau, ça peut effectivement faire monter le prix de revient du mètre cube. Mais comme les gens en dépensent moins, leur facture globale est moindre. Alors, là, il faut faire attention dans les corrélations qui peuvent être établies. Je ne dis pas que la corrélation est rigoureuse ou qu'elle est démontrée, mais elle a été affirmée tout au moins.

410

MME LOUISE DUBOIS:

Mais si vous me permettez, Monsieur le Président, sûrement que ces études ont été déposées; je n'ai pas les titres en tête et je pourrai voir à vous les procurer. Mais des études ont été faites dans différents pays européens, en France, en Angleterre notamment concernant la consommation par personne de mètres cubes d'eau depuis l'instauration... depuis la tarification et la privatisation de l'eau dans certaines municipalités.

420

LE PRÉSIDENT:

425 Attention! Ça, c'est deux concepts différents.

MME LOUISE DUBOIS:

430 Et il ne semble pas que ça ait affecté de façon substantielle.

LE PRÉSIDENT:

Oui, oui.

435 **MME LOUISE DUBOIS:**

 Alors, puisqu'on est à faire ce débat ici, qu'on a installé des compteurs dans certaines municipalités, on doit se questionner. Est-ce que ça a un impact sur la consommation?

440 **LE PRÉSIDENT:**

Absolument.

445 **MME LOUISE DUBOIS:**

 Et, par conséquent, est-ce que ça a un impact sur les coûts? Et on doit s'appuyer sur des études. Ma question, est-ce qu'il y a des études de faites pour avancer des hypothèses comme ça?

450 **LE PRÉSIDENT:**

 Absolument. Il faut juste faire attention, le concept de tarification n'est pas lié au concept de privatisation.

455 **MME LOUISE DUBOIS:**

Pas nécessairement, effectivement.

460 **LE PRÉSIDENT:**

C'est deux concepts différents. Une municipalité peut gérer d'une certaine manière...

MME LOUISE DUBOIS:

465 Oui, oui.

LE PRÉSIDENT:

470 ... et tout gérer en régie sans faire appel au privé et avoir une forme de tarification. Et le fait qu'on mêle ces deux questions-là, elles se superposent et, ça, ça crée une série de confusions.

475 Mais vous avez raison là-dessus, est-ce qu'il y a quelque part dans l'appareil gouvernemental, au ministère des Affaires Municipales ou au ministère de l'Environnement... il y a des éléments de ça au ministère des Affaires Internationales. Est-ce qu'il y a une étude qui fait le bilan comparatif de l'effet et des conditions de réalisation des compteurs d'eau, donc de leur impact, sur la consommation, sur le prix, sur le portrait socio-économique des utilisateurs, sur les coûts d'investissement?

480 Quand on a posé la question à la Ville de Québec, Madame, la Ville de Québec nous a dit: «Pour la Ville de Québec, on n'est pas intéressés à installer des compteurs d'eau dans les maisons, parce que ça coûterait trop cher d'installation.» Et, par ailleurs, ils sont en train d'installer des mesureurs d'eau un peu partout pour vérifier leur consommation d'eau. Donc, ils se mettent des systèmes de mesure et de comptage d'eau, non pas pour vérifier le client, mais 485 pour vérifier leur propre réseau et vérifier les masses d'eau livrées, voyez-vous? Alors, c'est pour ça qu'il y a des choix. Ça, dans l'audience, quand on en a parlé à Québec, ça a été très clair.

490 Alors, je reviens au ministère de l'Environnement, est-ce que vous pouvez nous dire les études qu'il y a de réalisées sur les compteurs d'eau?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

495 Il n'y a pas d'étude au ministère de l'Environnement qui a été réalisée dans ce que vous avez comme question, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT:

500 O.K. Est-ce que votre ministère fait des recommandations dans le sens d'installer des compteurs d'eau? Est-ce que c'est un instrument dont vous faites la promotion?

505 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Non, pas pour le moment. Mais je le répète, on avait déjà mentionné dans une audience antérieure, nous avons confié le mandat au Comité de bassin de la rivière Chaudière d'étudier...

510 **LE PRÉSIDENT:**

C'est vrai.

515 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

... le financement. Donc, ils auront à se pencher sur l'opportunité de doter les maisons d'un compteur d'eau ou enfin...

520 **LE PRÉSIDENT:**

Donc, le COBARIC peut donner une opinion là-dessus. Vous avez demandé de...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

525 C'est-à-dire que dans sa méthode de financement qu'il devra faire pour un schéma directeur de l'eau, ils ont à évaluer les compteurs d'eau, pas de façon spécifique, mais comme ils vont évaluer toutes les méthodes de financement, forcément ils vont devoir *investiguer* sur cet élément-là.

530 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. Ministère des Affaires Municipales?

535 **M. YVAN DUMONT:**

On n'a pas d'étude en ce sens-là qui couvre tout le questionnement que vous avez soulevé.

540 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. CUM?

545 **M. RÉJEAN LÉVESQUE:**

Alors, pour répondre à la majorité des questions que madame a posées, évidemment, si on avait une municipalité productrice d'eau potable, il serait certainement plus en mesure de le faire. Mais, demain, on aura l'occasion de voir lors de notre présentation que, par exemple, au niveau du territoire de la Communauté, l'utilisation de l'eau potable est à un niveau de 1 350 litres par personne par jour, alors que la consommation domestique est aux alentours de 300 litres par personne par jour.

Donc, juste pour dire que notre évaluation nous a portés à penser exactement comme la Ville de Québec et bien d'autres villes, que l'utilisation de compteurs d'eau au niveau domestique est un investissement qui n'est absolument pas rentable de faire, d'aucune façon, compte tenu du fait que les priorités d'intervention se situent surtout au niveau commercial, industriel et institutionnel, ainsi que qu'au niveau municipal pour les fuites en réseau qui représentent 76 % du montant que je viens de vous parler, du 1 350 litres par personne par jour.

Donc, au niveau de la Communauté urbaine de Montréal, les probabilités qu'on retrouve des compteurs d'eau qui existent, je pense de mémoire, dans 50 % des municipalités du territoire, il y a des compteurs, mais je ne peux pas vous dire à quel pourcentage ils sont utilisés. Mais je présume qu'ils sont fort peu utilisés, donc probablement pour les raisons que je vous donne.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur le Président, pour le bénéfice de madame Dubois, il y a un certain nombre de documents déjà déposés qui peuvent être utiles. Il y a le document SERV-4 produit par Environnement-Canada qui s'appelle «Instruments économiques pour la gestion de l'eau, tarification de l'eau dans l'industrie». SERV-5, toujours d'Environnement-Canada, «La tarification de l'eau dans les municipalités canadiennes en 1991, méthodes et prix actuels». Document POTA-26 du Conseil canadien des ministres de l'Environnement qui est un plan d'action pour encourager l'économie d'eau potable dans les municipalités.

Il y a aussi un certain nombre de dépliants d'Environnement-Canada, un qui s'appelle «Utiliser l'eau judicieusement», un autre, «Conseils sur la salle de bains», un autre, «Conseils pour la saison estivale», un autre, «Vérification de votre consommation d'eau». «Dispositifs économiseurs d'eau», c'est un dépliant d'Environnement-Canada, et un dernier, «L'eau, pas de temps à perdre. La conservation de l'eau, guide du consommateur» toujours d'Environnement-Canada.

MME LOUISE DUBOIS:

D'accord.

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Lévesque, je voudrais comprendre ce que vous m'avez dit. Vous m'avez parlé donc de 1 350 litres par personne comme moyenne, comme chiffres globaux. Et l'évaluation de la consommation domestique est de 350 et donc...

M. RÉJEAN LÉVESQUE:

300.

LE PRÉSIDENT:

300, et donc ça ne vaut pas la peine d'aller aux compteurs d'eau. Ce n'est pas une stratégie par rapport aux consommations déjà réalisées?

M. RÉJEAN LÉVESQUE:

Exactement.

LE PRÉSIDENT:

Pour le domestique.

M. RÉJEAN LÉVESQUE:

Si on était à un niveau, par exemple, comme la ville de Toronto qui est à 590, on serait à 50 % de consommation domestique, ça pourrait être différent, alors que...

LE PRÉSIDENT:

Si on veut éviter les fuites, le gaspillage, ce n'est pas là d'abord qu'il est?

M. RÉJEAN LÉVESQUE:

Bien, la priorité n'est pas là du tout.

LE PRÉSIDENT:

O.K. Monsieur Latulippe et les Affaires Municipales, est-ce qu'il y a une loi sur la perception des coûts sur l'eau? C'est-à-dire comment les municipalités... s'il y a une loi qui statue

là-dessus, comment l'eau doit être chargée aux citoyens? Dans la mesure où il y a un service municipal qui est assumé et qui coûte quelque chose, comment ce coût-là est réparti? Est-ce que la loi dit quelque chose là-dessus?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

En vertu de la Loi sur les cités et villes et le Code municipal — on ne parle pas des chartes particulières comme Montréal, les gens de Montréal pourraient en parler — il y a un tarif de compensation qui ne reflète pas nécessairement les coûts réels de l'eau, un peu comme un tarif de compensation pour les déchets ou la neige. Et il y a évidemment... on peut fondre le coût dans la taxe foncière générale. Et ça exclut les taxes spéciales qui pourraient être chargées pour des travaux qui ont été faits par règlement d'emprunt et qui sont des taxes spéciales, soit en superficie, soit au *frontage*, pour payer les règlements d'emprunt.

LE PRÉSIDENT:

Je voudrais comprendre.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Et ça, c'est des infrastructures municipales.

LE PRÉSIDENT:

Oui, mais je voudrais comprendre. Quand une maison est construite, ce que vous appelez les taxes spéciales, ça, c'est l'installation...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Des conduites.

LE PRÉSIDENT:

... des conduites dans...

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

S'il y a eu règlement d'emprunt.

LE PRÉSIDENT:

675

Oui. S'il y a eu un règlement d'emprunt, ça, c'est chargé au propriétaire de la maison. La taxe d'eau, dite «la taxe d'eau courante», est-ce qu'elle se retrouve dans la taxe générale que les citoyens paient à la ville?

680

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

Elle peut se retrouver dans la taxe générale, c'est au choix de la municipalité ou que la municipalité procède par ce qu'on appelle un tarif de compensation en vertu de la Loi sur les cités et villes ou le Code et à ce moment-là...

685

LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire que, à ce moment-là, dans notre compte de taxes, on reçoit taxes municipales globales, puis taxe d'eau tant pour les contre-distinguer?

690

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

Oui. Et ça, c'est le tarif de compensation. Et le tarif de compensation, disons... je ne donnerai pas de prix, parce que je vais sans doute faire rire...

695

M. JEAN RIVET:

219 \$ comme à Laval.

700

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

219 \$? Alors, 219 \$, c'est un tarif de compensation qui ne reflète pas nécessairement le coût réel de l'eau. C'est pour ça qu'on l'appelle tarif de compensation. C'est un peu la même chose pour les déchets ou la neige.

705

LE PRÉSIDENT:

O.K. Même chose aux Affaires Municipales s'il vous plaît.

710

M. YVAN DUMONT:

715

J'allais ajouter un complément d'information. La Loi sur la fiscalité municipale définit donc les pouvoirs de tarification des municipalités. Et c'est les articles 244.1 à 244.10. Donc, les modalités de tarification des municipalités sont définies dans la Loi sur la fiscalité municipale.

LE PRÉSIDENT:

720 O.K. Est-ce que ça vous clarifie un peu la question, Madame?

MME LOUISE DUBOIS:

725 Oui. Mais si vous me permettez...

LE PRÉSIDENT:

Oui.

730 **MME LOUISE DUBOIS:**

... un dernier commentaire ou une dernière sous-question, parce que je suis un peu...
bien, je suis agréablement surprise de la réponse de monsieur de la Communauté urbaine de
Montréal...

735

LE PRÉSIDENT:

Réjean Lévesque, oui.

740 **MME LOUISE DUBOIS:**

... puisque dans un article paru dans La Presse le 22 avril dernier, madame Eloyan
accuse encore une fois les Montréalais de faire une surconsommation de l'eau à Montréal.
Quand on sait que les Montréalais consomment approximativement 25 % de l'eau qui est
745 consommée à Montréal, je me demande quels Montréalais elle vise lorsqu'elle les accuse de
surconsommation. Bien, c'est ça, là. Vous me dites qu'il y a une faible consommation.
Alors, j'ose croire, j'ose penser que, de par sa position, elle a accès à des informations privilé-
giées, à des études pour affirmer qu'on fait une surconsommation. Je voudrais savoir qui elle
vise et dans quelle proportion il y aurait une surconsommation? Je ne sais pas si quelqu'un
750 aujourd'hui peut répondre ou si quelqu'un... demain, il y a des représentants de la Ville de
Montréal...

M. RÉJEAN LÉVESQUE:

755 Oui. Probablement qu'ils pourront répondre, mais je pense que... je ne sais pas si c'est
exactement ce que madame Eloyan a dit, mais probablement qu'elle parlait... quand elle parle
des Montréalais, elle parle des représentants au niveau des industries, des commerces, des
institutions aussi.

760 Mais il est clair que le 300 litres estimé par personne par jour est une consommation
domestique normale qu'on retrouve partout au Québec ou au Canada. Alors, on ne peut pas
dire que les Montréalais consomment nécessairement plus. Ce qui ne veut pas dire que le 300
litres par personne par jour ne se doit pas d'être une préoccupation, parce que la consommation
765 dans la période estivale, par exemple, les arrosages et tout, demeure une très grosse
préoccupation pour les producteurs d'eau potable et il faut se préoccuper de ça aussi. Mais
probablement qu'elle s'adressait à tout le monde quand elle parlait des Montréalais.

MME LOUISE DUBOIS:

770 Mais on peut comprendre que pour les résidents, c'est une consommation tout à fait
normale.

M. RÉJEAN LÉVESQUE:

775 Absolument.

MME LOUISE DUBOIS:

On peut parler de consommation structurelle comme il en fait mention dans le document.

780

M. RÉJEAN LÉVESQUE:

Absolument, exact.

785

MME LOUISE DUBOIS:

D'accord. Je vous remercie beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

790

Merci, madame Dubois.

Alors, monsieur Stéphane Gingras s'il vous plaît... Alors, j'en connais un qui doit être
content.

795

Alors, monsieur Jacques Ruelland s'il vous plaît. Ce n'est pas de vous dont je parlais,
c'est de l'autre, un sur la deuxième liste qui veut être sûr de passer ce soir.

M. JACQUES RUELLAND:

800

Merci de la clarification.

LE PRÉSIDENT:

805 Bonjour, monsieur Ruelland.

M. JACQUES RUELLAND:

810 Moi, j'ai une question dans un autre domaine totalement, celui de l'exportation d'eau en vrac. J'aimerais par contre auparavant, par curiosité, savoir si, parmi les experts, il y a quelqu'un du Secrétariat à l'allégement réglementaire, puisque ces gens-là s'occupent entre autres de la question de la réglementation sur l'eau.

LE PRÉSIDENT:

815 Quel secrétariat?

M. JACQUES RUELLAND:

820 Le secrétariat au comité exécutif qui s'appelle le Secrétariat à l'allégement ou sur l'allégement réglementaire.

LE PRÉSIDENT:

825 Vous voulez dire dans les experts ici?

M. JACQUES RUELLAND:

830 Oui, s'il y a un représentant du Secrétariat ici.

LE PRÉSIDENT:

Ah! O.K. Est-ce qu'il y a un représentant du Secrétariat à l'allégement réglementaire?

835 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'est le Secrétariat à la réglementation du conseil exécutif et il n'y a pas de représentant ici.

840 **LE PRÉSIDENT:**

Vous n'en êtes pas?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

845

Non. En fait, ils s'occupent de voir à réviser les mémoires de chacun des ministres quand ils proposent une réglementation. Alors, ils ne travaillent pas nécessairement dans un créneau donné. C'est l'ensemble de la réglementation.

850

M. JACQUES RUELLAND:

Merci. Alors, mes questions portent sur l'exportation d'eau.

LE PRÉSIDENT:

855

Oui.

M. JACQUES RUELLAND:

860

Mais en vrac, il faudrait définir ce que c'est l'eau en vrac. Pas l'eau par bateau, mais l'eau soit par pipeline ou par déviation de rivières, de plans d'eau ou de bassins versants. Alors, deux questions sur cet aspect-là de la question de l'eau.

865

D'une part, j'aimerais savoir quel est le statut que le gouvernement du Québec accorde à l'eau dans la perspective des accords, d'une part, du GAT, de l'accord de libre-échange et de l'ALÉNA, parce que les biens qui sont transigés et qui sont commercialisés, entre le Canada et les États-Unis et entre le Canada, les États-Unis et le Mexique, sont régis par des conventions qui originent du GAT mais, ensuite de ça, de l'accord de libre-échange et, par la suite, de l'ALÉNA qui ne sont pas tout à fait les mêmes. Et selon ce qu'on entend, les Américains considèrent que l'eau est une «commodité» — entre guillemets — comme le bois d'oeuvre, tout ça, ce qui ne semble pas être la position du Canada et du Québec.

870

Alors, je présume qu'il y a des études, des analyses, des avis des contentieux des ministères qui ont été rédigés et qui ont servi soit à élaborer des orientations ou des stratégies pour le gouvernement du Québec qui n'a d'ailleurs pas imposé de moratoire sur la possibilité

875

de l'exportation d'eau.

880

Conséquemment, j'aimerais savoir si ces études-là existent. Ces avis des contentieux, quels sont-ils? Et est-ce que les avis et les études peuvent être déposés? Et est-ce qu'on peut connaître les orientations et les stratégies du gouvernement du Québec concernant l'exportation à long terme ou la possibilité d'exportation à long terme d'eau par canalisation ou par déviation de bassins ou de plans d'eau?

885 **LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on commence par... par qui commence-t-on? Par le fédéral d'abord et le provincial après?

890 **M. GEORGES ROBERGE:**

Je ne suis pas du fédéral, mais je peux commencer.

895 **LE PRÉSIDENT:**

Vous, vous n'êtes pas du fédéral, je sais. Vous êtes d'un autre ministère aussi.

900 **M. GEORGES ROBERGE:**

Alors, Industries et Commerce.

LE PRÉSIDENT:

905 Alors, commencez d'abord Industries et Commerce et, après ça, on ira voir les autres.

M. GEORGES ROBERGE:

910 Tout simplement pour préciser que les exportations d'eau en vrac par dérivation ou par pipeline ne font pas partie des accords internationaux de commerce. Alors, à ce moment-là, elles sont exclues de ces accords-là. Et les états signataires ont complète jurisprudence sur leur ressource. En d'autres mots, on n'a pas l'obligation d'exporter de l'eau.

M. JACQUES RUELLAND:

915 Est-ce que c'est la position du gouvernement, officielle du gouvernement du Québec? Parce que c'est certainement pas celle du gouvernement américain. Est-ce que c'est la position officielle du gouvernement du Québec?

920 **M. GEORGES ROBERGE:**

925 La loi de mise en oeuvre des accords internationaux au Canada prohibe l'exportation d'eau en vrac par dérivation ou par pipeline. Et le Québec a adhéré à ces accords-là aussi. Alors, je ne peux pas parler pour les États-Unis, là, mais toujours est-il que pour les paliers gouvernementaux canadiens...

M. JACQUES RUELLAND:

930 Monsieur le Président, à titre d'information, il y a une poursuite de 450 000 000 \$ en Colombie-Britannique d'une compagnie américaine qui se croit lésée parce qu'elle n'a pas pu exporter de l'eau canadienne vers les États-Unis.

LE PRÉSIDENT:

935 Oui, mais pas par dérivation ou par chose...

M. JACQUES RUELLAND:

940 Non, pas par dérivation.

LE PRÉSIDENT:

945 C'est parce qu'il y a trois niveaux dont on a discuté déjà pour l'exportation de l'eau. Le premier niveau, c'est l'eau embouteillée. Et ça, c'est clair que ça fait partie de l'ALÉNA et le commerce existe déjà.

950 L'eau en vrac, ce qu'on appelle l'eau en vrac, c'est l'eau par contenants, par citernes. Et là, il y a une controverse sur le mot «citerne». Est-ce que ça désigne des bateaux? Est-ce que ça désigne des trains, des wagons? Et ça, là, il y a une zone grise. On ne sait pas si ça existait, si ça entrerait dans les accords de l'ALÉNA ou non. Il semble qu'il y a une petite controverse là-dessus.

955 Et le fédéral et le Québec, quand on a reposé la question maintenant sur les dérivations, les deux niveaux de gouvernement nous ont affirmé que cela ne faisait pas partie des accords commerciaux de L'ALÉNA ou de l'Organisation mondiale du commerce.

Est-ce que Environnement-Canada peut reconfirmer ce qu'avait dit votre représentant sur ça, s'il vous plaît?

960 **M. GEORGES ROBERGE:**

En fait, notre représentant est ici présent ce soir, il est dans la salle. Si on peut lui permettre de répondre à la question...

965 **LE PRÉSIDENT:**

O.K., avec plaisir.

M. GEORGES ROBERGE:

Oui?

LE PRÉSIDENT:

C'est monsieur Cooper?

M. GEORGES ROBERGE:

C'est monsieur Cooper, oui.

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cooper, pouvez-vous venir ici? Ah! Vous allez être plus confortable là? Parfait. Non, non, ça va si vous êtes plus confortable là; sinon, il y a une petite chaise libre là. Alors, allez-y.

MR. JOHN COOPER:

Est-ce que c'est possible de répéter la question s'il vous plaît?

LE PRÉSIDENT:

Oui. Monsieur veut savoir, pour les eaux exportées aux États-Unis, qu'est-ce qui est soumis et qu'est-ce qui n'est pas... qu'est-ce qui risque de faire partie des ententes de l'ALÉNA et qui est protégé des ententes de l'ALÉNA? est-ce que les exportations par dérivation ou par pipeline risquent de faire partie des ententes de l'ALÉNA?

M. JACQUES RUELLAND:

Si vous permettez, monsieur Beauchamp.

LE PRÉSIDENT:

Oui.

M. JACQUES RUELLAND:

Il y a une différence entre les exigences ou les caractéristiques de l'entente... de l'accord de libre-échange et de l'ALÉNA.

LE PRÉSIDENT:

Oui.

1015

M. JACQUES RUELLAND:

Il y a des discussions d'experts là-dessus. Moi, je veux savoir quel est le statut que le Canada et le gouvernement du Québec, mais dans ce cas-ci le gouvernement fédéral, accordent à l'eau dans la perspective des transactions commerciales éventuelles de différentes commodités dans le cadre de l'ALÉNA, mais aussi dans le cadre...

1020

LE PRÉSIDENT:

De l'Organisation...

1025

M. JACQUES RUELLAND:

... de l'accord de libre-échange qui beaucoup plus permissif et qui découle des ententes du GAT originalement.

1030

LE PRÉSIDENT:

C'est ça, et de l'Organisation mondiale du commerce aussi.

1035

M. JACQUES RUELLAND:

Et de l'Organisation mondiale du commerce.

1040

LE PRÉSIDENT:

Très bien.

1045

MR. JOHN COOPER:

Les dérivations et si c'est une transaction commerciale pour vendre l'eau aux États-Unis, ça veut dire que l'eau est un bien, un produit. Pour cette raison, ça ferait partie... sujet de l'ALÉNA. C'est la même chose pour les bouteilles d'eau, l'eau embouteillée et les pipelines. Tous les... en tout cas, si on prélevait l'eau de son état naturel et mettre dans un contenant...

1050

LE PRÉSIDENT:

Oui.

1055

MR. JOHN COOPER:

... et mis en marché, l'eau devient sujet à l'ALÉNA et l'Organisation mondiale...

1060

LE PRÉSIDENT:

Mondiale du commerce.

MR. JOHN COOPER:

1065

... du commerce, oui.

LE PRÉSIDENT:

1070

O.K. Est-ce qu'il faut qu'elle soit mise dans un contenant pour faire partie... pour rentrer sous les clauses de l'ALÉNA et de l'Organisation mondiale de commerce?

MR. JOHN COOPER:

1075

Non, parce qu'un détournement, une dérivation, ce n'est pas un contenant.

LE PRÉSIDENT:

Oui.

1080

MR. JOHN COOPER:

Mais si on vend cette eau, l'ALÉNA applique.

LE PRÉSIDENT:

1085

C'est parce que j'avais la conviction que vous m'aviez dit le contraire à Montréal il y a deux mois.

M. JACQUES RUELLAND:

1090

Ce que monsieur dit, c'est que si l'eau est commercialisée...

LE PRÉSIDENT:

1095

Oui, oui.

M. JACQUES RUELLAND:

1100

... même si elle n'est pas dans un contenant formel...

LE PRÉSIDENT:

Oui, c'est ce qu'il dit.

1105

M. JACQUES RUELLAND:

... elle tombe sous l'ALÉNA. Elle est régie par les accords de l'ALÉNA.

1110

LE PRÉSIDENT:

C'est parce que c'est exactement le contraire de ce que, moi, j'avais compris de ce qui avait été dit le 16 mars; et c'est vous qui l'aviez dit. Alors, je voudrais préciser ma question.

1115

Si l'eau est exportée sous la forme d'une dérivation, d'un canal ou d'un pipeline, vous dites que si elle est exportée à des fins commerciales, c'est-à-dire si elle est vendue, à ce moment-là, elle serait soumise aux ententes commerciales?

MR. JOHN COOPER:

1120

Oui.

LE PRÉSIDENT:

Elle ferait désormais partie des ententes commerciales?

1125

MR. JOHN COOPER:

1130

Oui, parce que vous avez prendre décision que l'eau est un produit, on la commercialise. Et si on fait ça, on exporte. Si on exporte, c'est un produit. On exporte des produits. Et si on fait une dérivation aux États-Unis et on charge pour l'eau, c'est de l'exportation.

LE PRÉSIDENT:

1135

O.K. Est-ce que je peux vous demander si votre opinion a changé depuis le 17 mars?

MR. JOHN COOPER:

Non.

M. JACQUES RUELLAND:

Monsieur Beauchamp, si je peux me permettre...

LE PRÉSIDENT:

Non, non, mais je peux avoir mal compris. Je veux dire, j'essaie juste de... ou la question avait été mal posée.

M. JACQUES RUELLAND:

Peut-être qu'on pourrait demander à monsieur Cooper, pour faciliter les choses, de nous donner son opinion spécifique en anglais.

LE PRÉSIDENT:

Mais c'est ce que j'allais lui demander. Is it possible to formulate your argumentation in English please?

MR. JOHN COOPER:

Yes. I apologize and perhaps if this question was asked on March 17th, maybe my French wasn't good enough at that time.

THE CHAIRMAN:

No.

MR. JOHN COOPER:

But NAFTA applies and the World Trade Organization rules apply whenever you turn water into a product, whenever you offer it for sale. So, if there was a decision to divert water to the U.S. and sell that water to the U.S., then it would be subject to NAFTA.

THE CHAIRMAN:

In any way? In any way you sell it?

MR. JOHN COOPER:

1180

Yes.

THE CHAIRMAN:

1185

If you sell it by bottle, if you sell it by tanker, if you sell it by pipeline or derivation any way?

MR. JOHN COOPER:

1190

Yes. If you are making it a product by selling it, it's subject to those rules.

THE CHAIRMAN:

1195

I did understand before that you told us that it was not the same thing if the water was in container, in any kind of container, it was subject to the ALÉNA. Otherwise, if it was flue, like a derivation, river by itself, it was not submitted to the ALÉNA and NAFTA and so on.

MR. JOHN COOPER:

1200

Yes. I have to say I'm not a lawyer and a lot of this has not been tested in jurisprudence. But if you take the declaration that was made in 1993 by the three heads of government, that said that water in its natural state is not a good and is therefore not subject to NAFTA.

1205

In the situation where you diverted water, you are taking water out of its natural state through a man-made canal or pushing it back, and it likely would be subject to NAFTA and the World Trade Organization. But clearly this is something where it's probably fairly gray. It would probably need to be tested in the courts.

1210

I mean I'm not a trade lawyer and this is a kind of question you need to ask Foreign Affairs. But to the best of my advice, if you do offer water for sale, whether you... generally the rule is if you put it in a container like a ship for a bottle or a pipeline and offer for sale. But if you were to divert water as in some of the megaschemes of the 1960s, 1970s and 1980s, it could be considered subject to NAFTA, because you are actually exporting water and charging for it.

1215

LE PRÉSIDENT:

Merci.

1220

Est-ce que vous maintenez, vous, votre opinion par rapport...

M. GEORGES ROBERGE:

1225 C'est pas notre compréhension de la situation. Ce qui est dit, c'est que l'eau mise en emballage pour la boisson ou la citerne devient un produit commercial. Là, on rentre sous l'emprise des accords internationaux. Mais je pense qu'il est clairement établi que ce qui est l'eau par dérivation ou par pipeline n'est pas couverte par les accords...

LE PRÉSIDENT:

1230 C'est-à-dire que lui, sa thèse qu'il maintient, c'est que si la dérivation ou le pipeline est fait à des fins de vendre de l'eau, automatiquement, c'est l'acte de vente qui l'assujettie aux ententes commerciales. Donc, vous avez une divergence de type juridique là-dessus.

M. GEORGES ROBERGE:

1235 Absolument. Mais là, je ne suis pas avocat...

LE PRÉSIDENT:

1240 Non, non.

M. GEORGES ROBERGE:

1245 ... mais c'est ma compréhension de la situation, elle est celle là...

LE PRÉSIDENT:

1250 Les avocats vont s'en échanger quelques-unes demain j'ai l'impression.

M. GEORGES ROBERGE:

J'imagine.

LE PRÉSIDENT:

1255 Alors, monsieur Latulippe, est-ce que votre ministère a une opinion sur ce sujet-là?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1260 Je pense que l'opinion que vient d'exprimer mon collègue Roberge, on est tout à fait dans ce créneau-là. Le ministre avait déjà donné son avis concernant les prélèvements d'eau en

grande quantité. Quant à ce qui est des dérivations, on vous avait mentionné les détournements d'eau vers les voisins américains, que c'était assujetti à l'article 31 de la Loi sur la qualité de l'environnement, donc aux études d'impacts ou, si c'est des prélèvements d'eau en vrac, c'est assujetti soit à 22, soit à 32.

Maintenant, au niveau de la position gouvernementale, je ne pense pas, à moins que mon collègue me contredise, qu'il y a actuellement une position qui est arrêté clairement là-dessus au niveau du gouvernement du Québec.

LE PRÉSIDENT:

Très bien. Monsieur Mayrand?

M. KAREL MAYRAND:

Il y a un élément aussi qui s'ajoute au dossier qu'on a déjà mentionné, mais qui est peut-être bon de rappeler à ce moment-ci, le gouvernement fédéral a une stratégie canadienne sur l'exportation d'eau douce, dont un des aspects est une modification à la Loi du traité des eaux limitrophes internationales, qui donne des pouvoirs au gouvernement fédéral de réglementer afin de prévenir les prélèvements d'eau à grande échelle dans les eaux frontalières, notamment dans les Grands Lacs. Ce qui veut dire que s'il y a un flou au niveau légal quant à l'inclusion ou non de l'eau douce dans les accords internationaux, le gouvernement fédéral a cherché à, je pense, contourner cette... en se donnant des pouvoirs aux termes de cet accord-là sur les eaux limitrophes pour pouvoir empêcher qu'il y ait un cas qui crée un précédent, donc qu'il y ait une exportation d'eau qui crée un précédent, qui fasse de l'eau douce un bien exportable ou un bien soumis aux ententes internationales commerciales.

LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire que le Canada actuellement, il l'interdit?

M. KAREL MAYRAND:

C'est-à-dire que le Canada n'a pas eu à intervenir pour l'interdire encore, mais si un cas se présentait, selon cette modification-là au traité des eaux limitrophes, il pourrait le faire. C'est ma compréhension, là, mais moi non plus, je ne suis pas avocat malheureusement ou heureusement.

THE CHAIRMAN:

1305 Do you want to comment, sir?

MR. JOHN COOPER:

1310 Just to say that Foreign Affairs is proposing to table amendments that would provide for a prohibition on bulk water removal from the boundary waters, including the Great Lakes in the near future.

THE CHAIRMAN:

1315 Would you explain a little more please? I'm not sure I perfectly understand.

MR. JOHN COOPER:

1320 Under the treaty that Canada has with the United States on boundary waters, the Boundary Waters Treaty, we have obligations to protect the levels and flows of boundary waters to the United States. And the idea of diversions, bulk water removal from the Great Lakes space, and looked at singly or accumulatively, represents a threat to those levels and flows, particularly when you consider climate change and the large population within the basin that depends on the Great Lakes and boundary waters.

1325 In the announcement that the federal government made on February 10th of a strategy to adjust bulk water removal, there were three elements. The first element was amendments to the federal legislation which implements the treaty, which would allow the federal government to prohibit the removal of water in bulk from the Great Lakes basin to chance taking water out of the basin itself, *un prélèvement*.

1330 The second element was the international joint commission's study...

THE CHAIRMAN:

1335 Yes.

MR. JOHN COOPER:

1340 ... to look at consumptive uses that are going on now, bulk removal including export and diversions, and also to look to the future and the impacts of climate change and other... on sustainability of boundary waters, particularly of the Great Lakes. They will be reporting to the federal government in August as an interim report and a final report in February of next year. They will be consulting. They have consulted initially with provinces, but they will be consulting more fully with provinces to look at other areas on the Canada/U.S. boundary and chance boundary that may be of interest for further study.

1350

The third element of the strategy is to... because the federal government recognizes that provinces have primary jurisdiction for waters within the province, that to just export and bulk removal, it will require the cooperation of all governments.

1355

And what is being proposed is to work collectively to develop an approach, an accord, an agreement whereby each government would act within its area of authority to... what the federal government is recommending, to prohibit the bulk removal of water, including for the purposes of export, from their major drainage business. It's being a constant work with the provinces that have been gone on over the past... since February 10th and we're hoping in the near future that we'll be able to announce some progress on that side towards hopefully an accord in the future where provinces would implement their own legislation policies to just bulk water removal.

1360

LE PRÉSIDENT:

Oui?

1365

M. JACQUES RUELLAND:

1370

Monsieur Beauchamp, je n'ai pas eu de réponse précise à ma première question, mais je peux y revenir, puisque le représentant du fédéral est là, et ma deuxième question porte sur en grande partie la juridiction fédérale. Si vous permettez, je peux peut-être poser ma deuxième question et/ou vous voulez qu'on vide la première.

1375

LE PRÉSIDENT:

1380

C'est-à-dire que sur la première, sur l'exportation, là, il est clair que... je ne pense pas que je puisse aller plus loin, puisqu'il y a contradiction entre les interprétations de niveaux de gouvernement.

M. JACQUES RUELLAND:

1385

J'avais demandé les études, les évaluations et les avis qui ont été formulés ou préparés dans les ministères et qui auraient mené à des formulations d'orientations ou de stratégies. Et j'aimerais savoir, si ces avis et ces études-là existent, dans quels ministères. Et est-ce que les ministères peuvent les déposer à la Commission du BAPE pour qu'on puisse en prendre connaissance.

1390

LE PRÉSIDENT:

O.K.

1395

M. JACQUES RUELLAND:

Alors, quels sont les ministères qui ont préparé des avis, des études, des évaluations sur toute la question? Puisque c'est débattu déjà depuis 1996 dans le cadre du sommet sur l'économie, il doit y avoir des études et des avis, des évaluations. Et puisque le gouvernement du Québec a pris certaines orientations, je présume que ça repose sur un certain nombre d'avis et d'études.

1400

LE PRÉSIDENT:

Ça va. C'est entendu qu'on n'aura pas les avis juridiques, parce que les avis juridiques sont toujours gardés secrets. Personne ne veut dévoiler son jeu. Mais est-ce qu'il existe des documents de soutien à la position gouvernementale qui est soutenue par les ministères ici?

1405

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

Écoutez, Monsieur le Président. Le document qui établit, si vous voulez, non pas la position gouvernementale, mais à tout le moins la réaction de monsieur Bégin, du Ministre de l'Environnement, sur le dossier de l'eau au niveau de la stratégie fédérale et particulièrement au niveau des prélèvements d'eau douce à grande échelle, je peux vous faire la lecture d'un communiqué de presse du ministre qui a été publié...

1415

LE PRÉSIDENT:

Non, mais ça, un communiqué de presse, on le connaît. On veut savoir s'il y a des études, des avis ou des évaluations. Est-ce qu'il y a un document de recherche? Est-ce qu'il y a...

1420

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

Pas à ma connaissance.

1425

LE PRÉSIDENT:

Pas à votre connaissance.

1430

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

Le seul document, c'est ce communiqué de presse-là.

1435 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. Et lequel communiqué de presse a été communiqué effectivement.

Alors, monsieur Roberge?

1440

M. GEORGES ROBERGE:

Est-ce qu'il serait possible de préciser un peu le contexte?

1445 **LE PRÉSIDENT:**

C'est-à-dire que vous avez exprimé une position du gouvernement sur l'interprétation de statut de l'eau par rapport à sa commercialisation. L'intervenant veut savoir si, derrière cette position-là, il y a des études, des avis ou une évaluation qui a été faite sur laquelle repose cette position-là. Et auquel cas, je veux savoir le statut du document et on ira chercher le document pour le rendre public s'il existe.

1450

M. GEORGES ROBERGE:

Non. Il y a des gens chez nous qui se sont penchés sur la situation et on émis l'avis que je vous transmets aujourd'hui, là, mais ça n'a pas fait l'objet de document...

1455

LE PRÉSIDENT:

1460

Il y a eu aucune étude qui a été donnée, par exemple, à l'extérieur?

M. GEORGES ROBERGE:

1465

Non.

LE PRÉSIDENT:

Il y a eu aucun rapport intérimaire qui a été produit sur ça?

1470

M. GEORGES ROBERGE:

Non. On a une direction des politiques commerciales au ministère qui suit justement toute l'évolution des accords internationaux de commerce et, sur cette question-là, nous a émis l'avis que je vous ai transmis préalablement.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Mais vous faisiez référence tout à l'heure à la loi d'application ou à la loi d'interprétation de...

M. GEORGES ROBERGE:

Oui, canadienne de mise en oeuvre, c'est-à-dire la loi qui a fait en sorte que le Canada a adopté...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

De l'ALÉNA?

M. GEORGES ROBERGE:

L'ALÉNA.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui. Puis j'avais cru comprendre que vous avez dit que le transport par canalisation et par dérivation était nommément exclu.

M. GEORGES ROBERGE:

Ils sont exclus, parce que ça... ce que j'en comprends, c'est des ressources naturelles. À ce moment-là, ça ne fait pas partie des accords.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Et c'est inscrit dans la loi; c'est ça que vous avez dit?

M. GEORGES ROBERGE:

J'imagine que c'est inscrit. En tout cas, ce que j'en sais, c'est que ça ne fait pas partie des accords.

1515 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

D'accord. Est-ce que c'est possible de vérifier et de nous fournir ce document?

1520 **M. GEORGES ROBERGE:**

Il n'y aura peut-être pas de document, là. Je veux dire, c'est...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1525 La loi? La loi d'application dont vous parlez? Vous avez mentionné tout à l'heure — c'est pour ça que je vérifie — nommément que les deux moyens de transport, c'est-à-dire pipeline et dérivation, sont exclus des accords de commerce internationaux.

M. GEORGES ROBERGE:

1530 D'accord.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1535 C'est bien ce que j'ai compris?

M. GEORGES ROBERGE:

1540 Oui.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1545 Donc, c'est écrit dans la loi?

M. GEORGES ROBERGE:

O.K.

1550 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Est-ce que vous pouvez nous donner la loi s'il vous plaît?

1555 **M. GEORGES ROBERGE:**

Alors, vous voulez la section du texte de...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui.

M. GEORGES ROBERGE:

D'accord. Je vais aller chercher l'information et vous la transmettre.

LE PRÉSIDENT:

Donc, il y a aucun document, d'études, d'avis ou d'évaluations autres que des documents absolument internes qui soutiennent votre position?

M. GEORGES ROBERGE:

Au ministère, oui, c'est ça.

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Cooper, il est possible que nous ayons eu des petits problèmes de compréhension la dernière fois, parce que voici la transcription de votre intervention l'autre fois. Vous avez dit:

«L'eau devient un bien de consommation qu'après avoir été retirée de son état naturel, placée dans des contenants et mise en marché. Si on commence par un projet d'exploitation pour navire citerne ou quelque chose, ce n'est pas un précédent dans le sens de l'ALÉNA. Chaque cas... each case is separately and not precedent in the ALÉNA.»

Donc, il y avait pour le moins une ambiguïté dans la communication.

MR. JOHN COOPER:

Vous avez raison. L'explication de mars peut-être n'est pas complètement correcte, because if you do put water in a container and offer it for sale, then it's definitely subject to NAFTA and World Trade Organization. But if you make anything subject to sale and you don't put it in a container, it's still a good or a product. And I should have clarified that.

THE CHAIRMAN:

O.K. As a matter of fact, in the actual situation, don't we have already situations where we sold or sent water to the United States cities near the Great Lakes now?

MR. JOHN COOPER:

Yes Sir. There are six situations where we share water supplies between straddling communities, one on either side of the border. But generally the way... I mean, that's deemed to be an efficient use of services and it's more a sale of services than it is the actual water. But that again could be considered to be... well, I mean it is export of water by strict definition of the term. So, there are examples like that of situations where we... could be construed as exporting water.

But as I said in March, that each case has to be viewed individually and is not any kind of precedent other than under administrative law, not under trade law. Under administrative law, you have to treat every proponent equally. So, somebody comes and asks to be ... for water and, in a similar situation, you would have to apply the same rules to that person. But there's no obligation under trade law to make any water a good or a product. In the same way that in our forests, trees are products once they are cut, but trees in a forest are in a natural state and are not subject to NAFTA or the World Trade Organization.

THE CHAIRMAN:

But if you would sell only the trees in a box without cutting it, how will it be?

MR. JOHN COOPER:

If you sell... send the trees what?

THE CHAIRMAN:

He's selling in a box and without cutting it, it will be a whole tree with a bunch of natural soil.

MR. JOHN COOPER:

Yes. You take that analogy that far, you would have problems, yes.

THE CHAIRMAN:

Thanks.

1640 Alors, voilà le premier niveau de réponse à votre première question. Donc, la réponse
a été «non». Alors...

M. JACQUES RUELLAND:

1645 Les relations internationales, monsieur Beauchamp?

LE PRÉSIDENT:

Je vais vérifier immédiatement.

1650
Monsieur Mayrand?

M. KAREL MAYRAND:

1655 Bien, je vais vous rappeler qu'on entend déposer un document qui s'intitule «Les
Marchés internationaux de l'eau, exportation d'eau douce et marchés des infrastructures et
services urbains». On a essayé de faire le tour de ce qui existe en Amérique, un peu partout
dans le monde, des expériences, les cas particuliers, le droit international relatif à ça qui est
assez embryonnaire, là, où il n'y pas beaucoup de précédents. Donc, ça devrait être déposé
1660 d'ici deux semaines, trois semaines maximum, quelque chose comme ça.

LE PRÉSIDENT:

1665 Et est-ce que vous avez actuellement en votre possession des études, des avis ou des
évaluations sur le sujet en discussion? Est-ce qu'il y a un rapport qui existe chez vous là-dessus
actuellement?

M. KAREL MAYRAND:

1670 Non, rien d'autre que ce document-là qui a été préparé pour la Commission.

LE PRÉSIDENT:

1675 Il a été préparé?

M. KAREL MAYRAND:

1680 C'est-à-dire qu'il est en révision linguistique et en édition au ministère pour être déposé.

LE PRÉSIDENT:

Alors, j'espère qu'il ne sera pas en révision linguistique pendant un an.

1685 **M. KAREL MAYRAND:**

Non, non, non.

1690 **LE PRÉSIDENT:**

Ça va.

M. KAREL MAYRAND:
1695 Comptez sur moi.

LE PRÉSIDENT:

1700 Merci. Monsieur Ruelland, il existe deux documents déjà déposés qui sont l'étude de Judith Phillips, «Documentation relative and ... North American Free Trade Agreement». Ce sont deux documents qui datent de 1993 sous la cote ECON-5. Et il y a ECON-8 qui est un document d'Environnement-Canada, «Correspondance relative au projet de Loi C-485 visant à interdire l'exportation d'eau hors du Canada», que vous connaissez sans doute.

1705 **M. JACQUES RUELLAND:**

1710 Merci. Ma deuxième question, qui est complémentaire à la première et qui touche les juridictions fédérale et provinciales aussi, porte sur le mandat de la Commission mixte internationale qui a siégé aussi le 17 mars à Montréal. Le deuxième volet des quatre volets du mandat de la Commission mixte internationale est d'évaluer les déviations actuelles et potentielles d'eau vers et à l'extérieur des bassins transfrontaliers, incluant les prélèvements d'eau pour de futures exportations.

1715 Donc, on sait que la Commission mixte internationale a juridiction sur les bassins frontaliers, le St-Laurent, Grands Lacs et d'un bout à l'autre du pays. Maintenant, là, on lui donne un mandat d'examiner la possibilité qu'il y ait des dérivations, des déviations de bassins extérieurs aux bassins transfrontaliers vers les bassins transfrontaliers à des fins de futures exportations. Donc, évidemment, la question est dans l'air, là.

1720 C'est un mandat nouveau. J'aimerais savoir quelle est l'interprétation, à la fois du gouvernement fédéral et du gouvernement du Québec, de ce mandat-là et comment ça se traduit concrètement par les études? Comment est-ce qu'on interprète ce mandat-là?

LE PRÉSIDENT:

1725

C'est le genre de belle petite question légère, hein?

Alors, du côté du ministère des Affaires Internationales, est-ce que vous avez une opinion sur...

1730

M. KAREL MAYRAND:

À ma connaissance, le Québec n'a pas pris position sur cette question-là. En allant assister aux audiences de la Commission mixte personnellement, ce que j'en ai compris, c'est qu'on cherche à comprendre les impacts éventuels sur l'environnement et sur les bassins de ce type de déviation-là. Est-ce que ça va être pour justifier une éventuelle contrainte de nature environnementale ou autre? Je n'ai aucune idée. Je pense qu'on veut vraiment aller approfondir la question.

1735

LE PRÉSIDENT:

1740

Donc, là-dessus, votre ministère est observateur et il n'a pas d'opinion pour l'instant?

M. KAREL MAYRAND:

1745

Absolument.

LE PRÉSIDENT:

1750

Monsieur Latulippe?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Sur les ateliers qui ont cours au niveau de la CMI, le ministère de l'Environnement avait un observateur et non un représentant du gouvernement. Et on m'indique que cet observateur-là n'a plus de mandat pour participer aux ateliers.

1755

LE PRÉSIDENT:

1760

Il n'a plus de mandat du Québec?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

De participer à ces ateliers. Du Québec, du ministère de l'Environnement.

1765

LE PRÉSIDENT:

O.K.

1770 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

C'était un représentant du ministère de l'Environnement.

LE PRÉSIDENT:

1775

O.K. Est-ce qu'il y avait un représentant aussi du ministère des Ressources Naturelles à ces activités de la Commission mixte internationale?

M. SERGE TOURANGEAU:

1780

Je ne crois pas, Monsieur le Président.

LE PRÉSIDENT:

1785

Vous ne croyez pas ou il n'y en a pas? Vous ne le savez pas?

M. SERGE TOURANGEAU:

Je ne le sais pas.

1790

LE PRÉSIDENT:

1795

O.K. Alors, le ministère de l'Industrie et Commerce, quelle est votre opinion à l'égard du deuxième volet du mandat de la Commission mixte internationale?

M. GEORGES ROBERGE:

1800

On n'a pas extrapolé jusqu'à ce niveau-là. Je veux dire, on n'a pas de position à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT:

1805

O.K. Monsieur Saint-Charles, pouvez-vous nous donner l'interprétation au niveau...

M. CLAUDE SAINT-CHARLES:

1810 Je vais passer la parole à monsieur Cooper.

LE PRÉSIDENT:

1815 À monsieur Cooper.

MR. JOHN COOPER:

Je m'excuse. The Commission Mixte Internationale has the responsibility to protect the quality and quantity of boundary and transboundary waters shared between the two countries, Canada and the U.S.. In 1995, they did a study on consumptive uses and diversions of Great Lakes waters, because there was considerable concern about the high level of use of the Great Lakes water and the population growth and consumptive uses.

1825 With the advent of the issue of water export last year and specifically because this arose, because of a proposal, to export water from the Great Lakes to foreign markets, the IJC was asked to look at the issue of diversions, including export, and more broadly consumptive uses both existing and potential because of their responsibility to protect both the quantity and quality of boundary waters.

1830 And one of our objectives federally in asking the IJC to look at this is if Canada develops a solution to the issue of bulk water removal and export, it will be meaningless unless we have the United States adopting a consistent or compatible approach. If we decide that Canada's water should not be exported or removed in bulk, then we have to ensure that the U.S. are of a similar mind.

1835 Now, the eight U.S. states that border the Great Lakes and, I believe, also Ontario and the government of Quebec signed the Great Lakes Charter in 1985 which said that no jurisdiction would divert their water in excess of... I think it was 19 million liters per day without receiving the consent or consulting with all other jurisdictions in the Great Lakes.

1840 So, the idea that states and provinces around the Great Lakes can work together on issues like bulk removal and export is already established. And we hope that the IJC by looking at the issue, by looking at the cumulative impacts and also by trying to look into the future in terms of the population growth and climate change, can assess what these impacts will be, so they'll provide some of the scientific and technical basis for setting policy to protect boundary waters.

1845 **LE PRÉSIDENT:**

1850 Est-ce que l'objet du mandat à ce moment-là, c'est de déterminer la quantité d'eau qui pourrait être exportée sans impact important sur les ressources canadiennes?

MR. JOHN COOPER:

1855 That clearly would not be our objective, because I don't... I mean they certainly are asked to look at the issue from a neutral and objective stance. Nevertheless, Canada and the provinces reserve their right to set their own policies. And the federal government has declared what its policy is, that bulk removal should not happen. Export as part of bulk removal should not happen in bulk. Not one, not X amount, but it shouldn't happen.

1860 And we already know that the Great Lakes are at the lowest levels for 10, 15 years. There are concerns. And once you start to turn the taps on, you have to be concerned that others will follow suit. And the priority use of water in principle should be to serve the needs of those communities within the basin and not outside the basin.

1865 So, the objective will not be for the I.J.C. to determine how much water can possibly be used in that context, but whether it is a good use of water. And they're looking also at the broader consumptive uses of Great Lakes water to see what the pressures are. And, I mean, it's quite clear that there is a significant amount of pressure on Great Lakes water. So, 1870 additional uses are not likely to be accepted lightly.

LE PRÉSIDENT:

1875 Vous avez évoqué une quantité d'eau tantôt. Est-ce que j'ai bien compris 19 millions de mètres cubes d'eau par jour? Est-ce que c'est le chiffre? It was 19 ou 90?

MR. JOHN COOPER:

1880 19.

THE CHAIRMAN:

1885 19 million?

MR. JOHN COOPER:

19 million liters per day.

1890 **THE CHAIRMAN:**

Per day, O.K.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

1895

Dans la foulée de la question de monsieur Ruelland sur le mandat de la Commission mixte internationale, monsieur Latulippe, vous nous parlez souvent du COBARIC et des études qu'il mène présentement. Est-ce que le COBARIC évalue, dans les perspectives qu'il développe, l'existence éventuelle de, je crois, conseils hydrographiques internationaux, je crois que ça peut être ça, pour les eaux limitrophes avec le Québec?

1900

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Absolument pas. Il n'a aucun mandat pour aller au-delà des frontières du bassin hydrographique de la rivière Chaudière.

1905

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Mais est-ce que le gouvernement...

1910

M. JACQUES RUELLAND:

Monsieur le Président...

1915

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Pardonnez-moi, monsieur Ruelland.

1920

M. JACQUES RUELLAND:

Excusez-moi. Oui, allez-y.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

1925

Est-ce que le gouvernement du Québec a analysé quelque part cette éventualité et ce que ça peut signifier à différents égards?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

1930

Écoutez. Comme je l'ai mentionné tout à l'heure, on ne participe plus aux ateliers de la CMI d'une part au niveau du mandat qui a été donné. Et, d'autre part, quant au moratoire pour imposer... sur les prélèvements d'eau à grande échelle, le Québec, via monsieur Bégin, a

1935

refusé, finalement n'a pas l'intention de donner suite à la demande du fédéral, ne reconnaissant pas la légitimité d'intervenir sur la protection et la gestion des bassins hydrographiques du Québec.

Alors, c'était la position du Québec exprimée par monsieur Bégin.

1940

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

Est-ce que d'autres ministères se sont penchés sur cette question?

1945

M. KAREL MAYRAND:

Trois des conseils hydrographiques qui étaient proposés par la Commission mixte étaient situés au Québec. Donc, le premier, c'est St-Laurent/Grands Lacs. Le deuxième était la rivière Richelieu, le lac Champlain. Et le troisième était le St-François et... le lac Memphrémagog. Donc, je crois que, finalement, la rivière Chaudière ne se retrouverait pas dans les bassins hydrographiques internationaux envisagés.

1950

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

1955

Non, mais quand on parlait de COBARIC, c'est que vu qu'il s'agit d'un projet pilote, enfin qui doit inspirer d'autres bassins hydrographiques, c'est dans ce sens-là que je posais la question à monsieur Latulippe.

LE PRÉSIDENT:

1960

Ça va? O.K.

M. JACQUES RUELLAND:

1965

Madame Gallichan, je pense que votre question est très pertinente et aussi le commentaire de monsieur Beauchamp auparavant, puisque le troisième volet du mandat porte sur les effets cumulatifs des déviations actuelles et potentielles d'eau vers et à l'extérieur des bassins transfrontaliers, incluant les prélèvements d'eau pour d'éventuelles exportations.

1970

Je suis surpris que le Québec semble se désintéresser de la question puisque, implicitement, on parle de dévier des bassins versants vers les bassins transfrontaliers dans deux des volets des quatre mandats de la Commission et les impacts, les effets cumulatifs de cette action-là.

1975

LE PRÉSIDENT:

Merci.

M. JACQUES RUELLAND:

1980 C'est moi qui vous remercie.

LE PRÉSIDENT:

1985 Quand on dira qu'il n'arrive rien dans une audience, hein?

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

1990 Monsieur le Président, sur la question des règles d'application des accords internationaux, j'ai relevé avec plus de précision le témoignage de monsieur Laurent Cardinal du ministère de l'Industrie et du Commerce. En date du 17 mars, il mentionnait effectivement que:

«Le gouvernement du Québec a sanctionné, le 13 juin 1996, la loi concernant la mise en oeuvre des accords de commerce international.»

1995 Alors, là, il donnait le contexte, quelle est l'assise légale qui permet au gouvernement du Québec de légiférer concernant ces accords-là. Alors, il s'agit pour le Québec en gros de s'assurer que pour ce qui concerne ses juridictions dans les accords auxquels il souscrit, que ses propres lois sont accordées avec ces dispositions-là.

2000 Concernant les règles, et c'est là que c'est un peu intéressant et que ça rejoint notre propos, monsieur Cardinal mentionnait:

«Les engagements internationaux, il s'agit...»

2005 Alors, il disait:

2010 *«Les lois canadiennes de mise en oeuvre de l'accord de libre-échange, de l'accord de libre-échange Canada et États-Unis et de l'ALÉNA, ainsi que l'accord sur l'Organisation mondiale du commerce contiennent toutes les mêmes dispositions afin d'indiquer que les obligations de commerce et d'ouverture de marchés des accords ne s'appliquent pas au transfert massif d'eau, mais qu'elles s'appliquent lorsque l'eau est destinée à la consommation.»*

2015 Et il cite les lois.

Alors, là, je cite la citation des lois... ainsi je cite:

«... qu'il demeure entendu que ni la présente loi...»

2020 Alors, là, j'imagine qu'il fait référence à la loi de juin 1996.

«... ni l'accord ne s'applique aux eaux. On définit au présent article "eau" comme s'entendant des eaux de surface ou souterraines naturelles, à l'état liquide, gazeux ou solide, à l'exclusion de l'eau mise en emballage pour la boisson ou en citerne.»

2025 Et il ajoute:

«Une fois que l'eau est mise en emballage pour la boisson ou en citerne, elle devient un produit de commercialisation sujet aux dispositions des accords.»

2030 Alors, ça confirme ce que monsieur Roberge a dit, avec une référence à la loi de juin 1996 et aussi une référence aux dispositions des accords et aux lois canadiennes de mise en oeuvre des accords.

2035 Alors, si on peut avoir ces textes de loi-là, il me semble que ça m'apparaît assez serré comme démonstration en tout cas.

MME GISÈLE GALLICHAN, commissaire:

2040 Monsieur Roberge, je pense, veut parler.

LE PRÉSIDENT:

Oui?

2045 **M. GEORGES ROBERGE:**

Ça serait juste une précision. Vous interrogiez à Sept-Îles concernant l'utilisation du mot «citerne» et l'emploi qui était fait dans la version anglaise et française.

2050 **LE PRÉSIDENT:**

Oui.

2055 **M. GEORGES ROBERGE:**

Alors, on emploie exactement le même terme en anglais comme en français.

LE PRÉSIDENT:

2060

C'est le mot «citerne»?

M. GEORGES ROBERGE:

2065

Exactement.

LE PRÉSIDENT:

C'est parfait.

2070

M. GEORGES ROBERGE:

Et on y réfère comme étant un contenant fermé.

2075

LE PRÉSIDENT:

Dans aucune idée de sa dimension?

M. GEORGES ROBERGE:

2080

C'est ça, exactement.

LE PRÉSIDENT:

2085

Alors, je pense que malgré la lenteur du processus, on se doit de traverser les choses.
Alors, courte pause de huit minutes. On reprend à 21 h 00.

SUSPENSION

2090

REPRISE

LE PRÉSIDENT:

M. Patrice Limoges. Bonsoir.

2095

M. PATRICE LIMOGES:

2100

Bonsoir, madame et monsieur les commissaires, monsieur le président. Je vais
essayer de choisir des questions courtes, le temps file, et puis c'est pour ça que je ne vous
demande pas d'ailleurs si ça va bien pour ne pas perdre tout de suite une première question,

puis par respect aussi pour les personnes qui suivent, puis les prochains. La question précédente a été passablement longue mais passablement aussi importante, je crois.

C'est pour ça, d'ailleurs, que j'aimerais mentionner que j'appuie tout à fait la coalition montréalaise pour un débat public sur l'eau dans cette demande de moratoire encore une fois, qu'il y ait un moratoire. Il me semble que c'est clair; on a vu le risque qui pèse ici sur la question des dérivations et des exportations d'eau en masse. Je crois que si on veut donner un sens à cette consultation-là, il me semble que c'est primordial qu'il y ait un geste concret de la part du gouvernement qui serait d'instaurer un moratoire au moins sur les exportations d'eau en masse pour éviter qu'on se retrouve un fait accompli avant même que les recommandations de votre Commission puissent être entendues.

Alors je vais essayer de me retrouver dans mes questions. J'avais une première question très rapide : les *checks* sont-ils dans la malle? En voulant dire, pas simplement pour avoir le plaisir de relire ma transcription dans les actes, mais les groupes environnementaux attendent l'argent pour pouvoir participer à ces audiences. Les audiences sont déjà entamées, on attend encore des sous.

Moi, dans mon cas, ça ne me touche pas personnellement; je prépare un mémoire pour le CRE de Montréal, puis les conseils régionaux de l'environnement sont subventionnés de façon forfaitaire à chaque année, ce n'est pas leur problème. Il y a d'autres groupes, par contre, qui ne savent pas s'ils peuvent désigner quelqu'un à participer actuellement aux audiences. Est-ce que quelqu'un pourrait répondre à ma question de savoir si on peut attendre l'argent.

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Latulippe? Ce n'est sûrement pas le BAPE qui gère ça. Monsieur Latulippe.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Alors monsieur le président, oui, on peut attendre l'argent, pour répondre directement à la question de monsieur. Nous avons procédé selon les formulaires reçus et nous avons établi un système de jury à partir des critères qui étaient établis et des éléments qu'on vous avait déposés, je pense - si ce n'est pas fait, on vous les déposera - le formulaire et ce qui avait été envoyé aux différents demandeurs qui sont venus chercher des formulaires. Alors le tout devrait se faire d'ici quelques jours. Je n'ai pas l'information précise quand ça va se faire mais ça va se faire en temps. L'exercice est pratiquement complété, et bientôt, on pourra vous annoncer les groupes qui ont été retenus dans cette enveloppe-là de 250 000 \$.

M. PATRICE LIMOGES:

Est-ce que c'est possible de savoir grosso modo combien de demandes vous avez reçues qui vont devoir se partager le 250 000 \$?

2145 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Ce que je peux donner comme information maintenant, c'est une enveloppe de 250 000 \$. Il y a des demandes qui sont entrées, autour de 150 - je n'ai pas le chiffre exact - 160 demandes qui ont été analysées par nos services et par les personnes qu'on a désignées comme jury, un peu comme on le fait pour le programme Action Environnement, et le travail est à peu près complété pour pouvoir désigner les groupes qui ont été retenus et qui rencontraient ces critères-là.

2155 Évidemment, c'est une liste qui est normative, donc, ça rentre ou ça ne rentre pas dans les critères. Par exemple, il fallait déposer, si je me souviens bien, la demande avant le 15 mars - on me corrigera si je me trompe de date - donc, l'oblitération faisait foi de la bonne date; ce sont ce type de critères-là. Alors je ne peux pas vous donner plus d'information que ça. On vous donnera l'information complète quand elle sera disponible.

2160 **M. PATRICE LIMOGES:**

Merci. Permettez-moi de critiquer quand même la façon de faire qui fait qu'il y a des gens qui ne peuvent pas participer présentement parce qu'ils ne savent pas s'ils ont les moyens de le faire. J'aimerais aussi en profiter pour critiquer d'ailleurs - ce n'est pas la question de la Commission - critiquer le choix de la salle qui fait que... Bien que ce soir, c'est moins pire, mais cet après-midi, on était drôlement restreint; ce n'est pas une façon d'encourager les gens à participer à des audiences.

2170 La région de la CUM, on représente le tiers, je pense, de la population du Québec ici. Puis je sais bien qu'on a prolongé les périodes de questions, on a droit à quatre séances plutôt que trois, je pense, dans les autres régions, mais quand même, il aurait pu y avoir moyen de favoriser, si on veut, la participation au moins par des mesures techniques comme ça.

2175 Alors je vais y aller avec une première question. Bien, peut-être commencer avec une demande de documents. Au mois de mars, j'avais fait un exposé au niveau du canal Lachine. On n'a pas entendu parler, presque pas, de la problématique du canal Lachine. Je ne reviendrai pas non plus avec une explication là-dessus. Par contre, j'avais demandé à M. Saint-Charles, je crois, d'Environnement Canada, à ce qu'il demande à son collègue de Parcs Canada, qui n'était pas là, de déposer les documents pertinents qui pourraient aider les gens à se faire une idée où on va avec la non-décontamination du canal Lachine mais sa réouverture à la navigation et sa réappropriation, si on veut, pour un usage, ce qui est louable en soi.

2185 Alors j'aimerais demander à nouveau est-ce que ces documents-là, tous les documents qui sont pertinents, qui ont trait au canal Lachine, particulièrement les études qui ont été faites sur les risques de mobilisation des sédiments suite à la réouverture du canal à la navigation, si ça pouvait être déposé pour consultation.

LE PRÉSIDENT:

2190 Je vais vérifier. Il y a quelqu'un de Parcs Canada ici ce soir, M. François Granger.
Vous pouvez vous asseoir à côté de monsieur, si vous voulez, répondre à la question.

M. PATRICE LIMOGES:

2195 Je pourrais en profiter d'ailleurs, vu qu'il est là, pour lui demander peut-être aussi,
grosso modo, quels ont été les résultats des tests qui ont été faits avec les embarcations et s'ils
ont l'intention de continuer à aller de l'avant avec les travaux de réparation des écluses, des murs,
sans toutefois injecter la somme nécessaire pour la décontamination, c'est-à-dire le dragage du
2200 fond et la décontamination des sédiments, ce qui serait une autre tranche pas plus
dispendieuse.

M. FRANÇOIS GRANGER:

2205 D'abord, bonsoir. D'abord, effectivement, il y a eu une évaluation d'impacts sur le
projet de réouverture du canal Lachine à la navigation de plaisance qui a été produit, et l'on a
même annoncé dans les journaux l'été passé. Alors il y a eu une étude, examen préalable,
selon la Loi canadienne sur les évaluations environnementales, qui a été produite l'été passé.
On a fait la notification dans les deux grands quotidiens montréalais.

2210 Les conclusions de l'étude étaient à l'effet qu'il n'y aurait pas d'impacts très importants,
les impacts étaient vraisemblablement peu importants. Les documents afférents à ces études-là
étaient disponibles pour consultation à nos bureaux de Parcs Canada au complexe Guy-Favreau,
ils l'ont été pour un certain temps, ils sont toujours disponibles aussi.

2215 **LE PRÉSIDENT:**

Mais l'étude que monsieur demandait, l'étude sur les risques de mobilisation?

M. FRANÇOIS GRANGER:

2220 Il y a eu une première étude de risques sur la mobilisation, qui était une étude de modèle
mathématique faite en 1997 par la firme Tecsalt, qui arrivait aux conclusions qu'il n'y avait pas
de risques de remise en suspension des sédiments par les bateaux moteurs tels qu'utilisés, tel
que prévu dans le canal Lachine dans son projet de réouverture, dans la mesure où on
2225 respectait les règles de navigation normales dans un canal historique, c'est-à-dire 10 km/heure,
pas de vagues. C'est ça qui s'applique partout. Ces règles-là ne sont pas faites pour les
sédiments, ou quelque chose comme ça, elles sont faites pour protéger les structures et
protéger la sécurité et le confort du public.

2230 Maintenant, on a fait une étude, on est allé valider les conclusions de cette étude-là à l'automne passé, et le rapport est maintenant disponible, et les conclusions sont encore à l'effet que... Sur le terrain, on a fait des études avec même des caméras qui étaient *in situ* au fond de l'eau, et on démontre encore qu'il n'y a pas de problèmes dans des conditions normales de navigation.

2235

LE PRÉSIDENT:

Alors votre étude de la firme Tecsalt, elle est publique?

2240

M. FRANÇOIS GRANGER:

C'est un document qui est interne mais qui est là pour consultation aussi.

LE PRÉSIDENT:

2245

Donc, si vous le mettez en consultation, c'est parce qu'il est public?

M. FRANÇOIS GRANGER:

2250

Oui, oui.

LE PRÉSIDENT:

Quelle était votre intention, monsieur Limoges? C'est qu'il devienne public?

2255

M. PATRICE LIMOGES:

2260 Oui, parce que ça repose en gros sur toutes sortes de modèles mathématiques, qui ont d'ailleurs été critiqués par Environnement Canada, c'est pour ça qu'ils ont dû aller sur l'eau même avec des embarcations pour revérifier ces modèles-là. Puis il y a d'autres études contradictoires qui existent ailleurs puis qui disent que la vitesse de cisaillement, les vagues, tels types de moteurs. Mais là n'est pas le fond de la question. Évidemment, c'est de savoir pourquoi on entreprend des gros travaux dans le canal et pourquoi on va se contenter d'avoir un parc qui va être à la fois un site de déchets contaminants, un site dangereux. Quel est l'intérêt de mettre en valeur un site de déchets dangereux ou un site de sol contaminé, de sédiments contaminés. Parce que si on n'y touche pas, si on n'entre pas au fond, si on ne fait pas les fous en *seadoo*, si on ne lève pas ce qui traîne dans le fond, ça ne se ramassera pas dans le fleuve, et puis là, ça devient la juridiction d'Environnement Canada, qui, en vertu de la Loi sur les pêcheries, devrait prendre ses responsabilités et s'assurer que ces sédiments-là ne prennent pas le chemin du fleuve.

2265

2270

2275

C'est pour ça que je pense que c'est un aspect important de la remise en valeur des plans d'eau à Montréal - ce qui est très rare, d'ailleurs, on n'a pas accès à l'eau à Montréal - puis la mise en valeur du canal Lachine, c'est une très bonne initiative en soi, on peut rien que louer ça, mais il faut que ce soit fait pour la peine.

2280

J'aurais une autre question rapide...

LE PRÉSIDENT:

Alors par rapport à cette étude-là, donc, elle est disponible et elle est...

2285

M. FRANÇOIS GRANGER:

Oui.

2290

M. PATRICE LIMOGES:

Oui, mais j'aimerais qu'elle soit disponible aussi pour les gens qui aimeraient la consulter, pas faire comme moi, pour être obligé de me menacer d'aller via l'Accès à l'information pour y avoir droit.

2295

LE PRÉSIDENT:

O.K. C'est une étude considérable, ça?

2300

M. FRANÇOIS GRANGER:

C'est quand même assez épais. Il faut en faire produire d'autres.

2305

LE PRÉSIDENT:

Etes-vous capable de m'en produire?

M. FRANÇOIS GRANGER:

Bien, ça dépend toujours du nombre. Je peux vérifier.

2310

LE PRÉSIDENT:

C'est-à-dire que je vais le considérer comme une chose au site de la région ici, mais je ne le distribuerai pas nécessairement en Gaspésie ou Lac-St-Jean, alors on pourra se voir sur

la quantité raisonnable de copies, s'il vous plaît. Et monsieur a raison dans ce sens que c'est pertinent à un endroit, une chose qui est (?). Je n'ai pas à juger sur votre projet, mais s'il y a là une information qui est de qualité et qui est importante, autant qu'elle soit donnée. Correct?

M. FRANÇOIS GRANGER:

D'accord. Laissez-moi ajouter un peu - il faut être clair - que l'eau du canal n'est pas contaminée. C'est la même eau qui vient de sa source, du lac St-Louis, et qui s'écoule dans le fleuve. Deuxièmement, la non-décontamination du lit du canal ne menace pas la santé publique. Troisièmement, Parcs Canada a endossé la position de la Commission conjointe qui recommande de ne pas procéder à la décontamination du canal.

M. PATRICE LIMOGES:

Cette conclusion-là était advenant le cas où on voulait utiliser le canal sans le réouvrir à la navigation. La Commission conjointe avait conclu que si on désirait réouvrir le canal à la navigation, il faudrait réévaluer le projet comme étant un autre projet, ce qui n'a pas été fait en vertu de la Loi canadienne sur l'évaluation environnementale, alors que ç'aurait dû, encore une fois, comme le projet de la gare...

LE PRÉSIDENT:

Je ne vais pas rentrer dans votre controverse. Il n'y a pas rien qu'ici qu'il y a des controverses, il y en a aussi ailleurs. Alors ça va pour ce point-là, monsieur Limoges?

M. PATRICE LIMOGES:

S'il vous plaît, oui, si les documents peuvent être déposés puis l'étude aussi faite avec les embarcations, qui est plus importante que la première.

LE PRÉSIDENT:

Oui?

M. FRANÇOIS GRANGER:

C'est que, de toute façon, même avec une étude qui a démontré que dans des conditions normales - on a fait des tests sur le terrain, ce n'est pas des études mathématiques de modélisation, c'est des tests carrément sur le terrain - on démontre qu'il n'y en pas de problèmes dans des conditions normales...

2355 **LE PRÉSIDENT:**

Ça va. Je ne veux pas argumenter sur le fond. Il demandait juste un document, alors le document est disponible?

2360 **M. FRANÇOIS GRANGER:**

Oui.

2365 **LE PRÉSIDENT:**

Le deuxième sur les tests de l'embarcation, s'agit-il d'un document, ça?

M. FRANÇOIS GRANGER:

2370 Oui.

LE PRÉSIDENT:

Vous pouvez aussi me le rendre disponible?

2375

M. FRANÇOIS GRANGER:

Oui.

2380 **LE PRÉSIDENT:**

Parfait. Merci.

2385 **M. PATRICE LIMOGES:**

Merci. Alors j'avais dit que je serais bref, donc, ma deuxième question, je vais en choisir une encore plus brève. J'aimerais savoir si Environnement Québec a l'intention de porter plainte, une plainte pénale, contre la Ville de Montréal pour ne pas avoir continué le pompage des BPC qui s'écoulaient du site de l'ADACPORT l'automne passé, et puis qui a été sorti public.

2390 On sait que la Ville de Montréal avait décidé d'arrêter les pompages des lixiviats qui s'écoulent de cet ancienne dompe située au pied du pont Victoria - puis il n'y a pas seulement des BPC qui s'écoulent mais, entre autres, des BPC qui sont régis d'ailleurs par le règlement - puis ils avaient décidé d'arrêter les pompages de ces lixiviats pour cause tout simplement budgétaire.

J'aimerais savoir si le ministère de l'Environnement a l'intention de porter plainte.

2395

M. JEAN RIVET:

2400 On n'a pas l'intention de porter plainte pénale. Nous avons demandé à la Ville de Montréal de recommencer dès que nous avons été informés, ce qu'ils ont fait dans l'espace de moins de 72 heures. Et dans l'espace de moins d'une semaine, Environnement Canada, Environnement Québec et la Ville de Montréal se sont rencontrés pour mettre sur pied un comité pour examiner des solutions à long terme, et le pompage se poursuit.

2405 **LE PRÉSIDENT:**

Ça va. Merci. Madame Isabelle Narayana, s'il vous plaît.

Mme ISABELLE NARAYANA:

2410 Monsieur le président, je suis d'accord avec l'intervenant précédent pour dire que, vraiment, on n'a pas l'impression qu'on veut vraiment nous consulter. Si j'ai bien compris, vous avez dit à M. Jacques Cordeau qu'il fallait faire pression auprès du gouvernement provincial pour obtenir les trois moratoires. On m'a dit que M. Cordeau, le président du Comité de l'environnement du syndicat des cols bleus, qui avait été présent lors de la période des
2415 questions au tout début, a déjà fait la demande à divers ministres, et il a même des accusés de réception de la part de ces ministres, dont le premier ministre, Lucien Bouchard.

Je ne sais pas si on peut, à travers le Bureau des audiences publiques, obtenir un moratoire, et si ce n'est pas simplement une sorte de perte de temps. Vous, qu'est-ce que
2420 vous suggéreriez comme étapes pour essayer de faire en sorte qu'on puisse vraiment protéger l'eau?

LE PRÉSIDENT:

2425 Madame, on ne peut pas, nous, se transformer en militants. C'est ça que vous devez comprendre. On est une commission qui doit essayer d'entendre différentes parties et de statuer. Moi, je ne définis pas mon mandat, la Commission a reçu son mandat. Si vous voulez transformer la Commission en groupe de pression, vous nous demandez de changer de statut. Puis j'ai dit aux gens qui sont venus présenter les arguments, que je comprends, sur
2430 l'opportunité d'un moratoire, de dire qu'ils peuvent continuer à le faire chaque fois qu'ils interviennent ici. Ils ajoutent du stress, ils ajoutent de la présence dans les médias, ils construisent leur dossier, puis ils s'adressent au ministre, et moi, je n'ai rien à dire là-dessus, mais je n'ai pas à changer le statut de la Commission.

2435 **Mme ISABELLE NARAYANA:**

D'accord.

LE PRÉSIDENT:

2440

Alors c'est pour ça que, là-dessus, je n'ai pas le droit d'avoir d'opinion sur ça.

Mme ISABELLE NARAYANA:

2445

Je voulais savoir s'il y avait moyen de faire avancer les choses un peu pour de vrai...

LE PRÉSIDENT:

Et c'est correct et c'est bien.

2450

Mme ISABELLE NARAYANA:

2455

O.K. Parce que, bon, moi, il n'y a personne à qui j'ai parlé, aucun contribuable montréalais, qui est pour la privatisation de l'eau, que ce soient mes voisins, que ce soit le restaurateur du coin ou le propriétaire du dépanneur. Ils savent tous que la tasse de café ou le bol de soupe vont augmenter de prix. Il est déjà assez difficile d'avoir un commerce aujourd'hui à Montréal sans se préoccuper de combien il en coûtera pour laver sa vaisselle ou son plancher.

2460

Puis il y a des discussions sur... Justement, je crois que le sujet des Grands Lacs, l'année dernière, dans le Globe & Mail, Mark Barlowe du Conseil des canadiens avait bien expliqué comment il fallait s'adresser à M. Axworthy pour faire en sorte que l'exportation en vrac de l'eau du lac Supérieur et aussi du lac Ginsberg à Terre-Neuve soit arrêtée.

2465

Je trouve ça ridicule qu'on soit ici à parler de privatisation quand on est presque unanime; c'est-à-dire, les gens ordinaires savent que si on privatise, ça coûtera plus cher que si ça reste public. Alors je trouve que c'est vraiment une perte de temps. Puis on sait qui contrôle tout le processus finalement, c'est les grosses corporations.

LE PRÉSIDENT:

2470

Merci. Même si c'est une perte de temps et que vous estimez que c'est une perte de temps, je vous remercie de perdre votre temps pour venir me le dire, et c'est correct, c'est parfait. Merci, madame.

2475

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2480

Monsieur le président, moi, je ne trouve pas ça si correct que ça, parce que madame dit qu'elle trouve ça ridicule, finalement, le débat qu'on tient actuellement, et j'aimerais justement que les gens qui représentent ces positions-là nous disent pourquoi, nous fassent ne serait-ce qu'un début de démonstration et non pas juste dire «je sais que si on privatise, ça va coûter plus

cher que si c'est géré par le public». La Commission aimerait bien avoir des démonstrations, des raisons, des pourquoi.

Par ailleurs, concernant le moratoire, j'ai souvent posé des questions à des organismes - je pense que vous faites partie d'un organisme - ou des citoyens qui venaient nous parler du moratoire, je demandais : «pouvez-vous, s'il vous plaît, m'expliquer quel est le risque immédiat, quelle est l'urgence, et de quelle façon le débat actuel sera plus serein s'il y a un moratoire», et malheureusement, je n'ai jamais eu de réponses sur ces questions-là.

Mme ISABELLE NARAYANA:

Si vous pouvez me fournir un exemple où une privatisation a fait en sorte qu'un service ou un bien à coûter moins cher...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Non, non, c'est moi qui vous ai posé la question. C'est vous qui avez fait l'énoncé.

Mme ISABELLE NARAYANA:

Bien, que ce soit l'alcool en Alberta, que ce soit le téléphone, que ce soit n'importe quel bien, quand il est public... quand il devient privé - on l'a vu avec l'eau en France, en Angleterre - les prix montent en flèche.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

C'est une déclaration qui est une opinion. Il y a plusieurs gouvernements qui ont privatisé, par exemple, leurs services informatiques, leurs gros centres de traitements, et les rapports, cinq ans après, démontrent que ç'a été effectivement une mesure d'économie. Bon.

Je ne veux pas dire du tout que ce serait moins cher ou plus cher pour une gestion de l'eau privée ou publique, ce n'est pas du tout mon propos, mais j'aimerais bien qu'au lieu de nous dire des choses comme celles que vous venez de dire - que vous trouvez ça ridicule, que tout le monde sait que ça doit rester privé - que vous nous l'expliquiez, que vous nous donniez des raisons.

Mme ISABELLE NARAYANA:

Bien, moi, je trouve que le fait que nos taxes sont allées pour... c'est-à-dire qu'on va réinventer la roue... Il y a une raison pour laquelle c'est allé du privé au public, l'eau, il y avait des raisons de santé, il y a eu de l'exploitation, et puis je trouverais ça dommage qu'on retourne

en arrière et qu'on perde ce à quoi nos taxes ont servi à construire, puis toute l'expertise qui va avec.

2525 **M. CAMILLE GENEST, commissaire:**

Alors vous mentionnez un élément de santé; pouvez-vous nous expliquer de quelle façon la santé serait mieux protégée si on continuait à gérer l'eau publiquement par rapport à une gestion privée, par exemple?

2530

Mme ISABELLE NARAYANA:

Bien, dans le cas de la raison pour laquelle l'eau à Montréal est devenue publique, c'est à cause de la fièvre typhoïde, alors...

2535

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Oui, mais prenez deux exploitants de système d'eau, un privé, un public, les deux seraient soumis aux mêmes normes, aux mêmes règlements sur l'eau potable, donc, auraient les mêmes obligations, d'innocuité de l'eau potable, par exemple...

2540

Mme ISABELLE NARAYANA:

Seulement si le gouvernement a des dents.

2545

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Si le gouvernement a des dents? Ah, bien oui, ça, c'est... Mais je pense que, jusqu'à maintenant, la plupart des intervenants admettent que le règlement sur l'eau potable est relativement appliqué pas mal partout au Québec.

2550

Mme ISABELLE NARAYANA:

Quand il y a des empoisonnements et tout ça, je ne sais pas si les gens ont des amendes. Ceux qui ont mal filtré dans les bouteilles - l'eau embouteillée est pleine de bactéries et tout ça - est-ce qu'on sévit?

2555

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Madame Christin du ministère de la Santé, est-ce que vous avez des données ou des études qui nous permettent de penser qu'il y a une différence, d'un point de vue de la santé, d'une exploitation d'un système d'eau public à comparer avec un système d'eau privé?

2560

Mme CLAUDINE CHRISTIN:

2565

Je n'ai pas d'exemple en tête n'ayant pas d'exemple de système d'exploitation privé comparativement au public. Tout ce qu'on peut dire, c'est que si les usines sont opérées dans les règles de l'art, normalement, on devrait avoir une qualité d'eau équivalente.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2570

Merci, madame.

LE PRÉSIDENT:

2575

M. Louis Salconi, s'il vous plaît.

M. LOUIS SALCONI:

2580

Bonjour. Vous m'avez manqué. **I'm back.**

LE PRÉSIDENT:

2585

Et à nous, vous pensez.

M. LOUIS SALCONI:

2590

Bien, j'espère, j'espère. On a parlé en début de journée de qualité d'eau et de quantité d'eau. On a parlé de qualité et j'aimerais faire une allusion avant de poser mes deux questions. Vous avez 100 litres d'eau, puis là, vous prenez 1 litre de teinture noire puis vous mettez ça là-dedans...

LE PRÉSIDENT:

2595

Là, vous n'auriez pas dû, vous venez de gâter un pot d'eau, mais c'est correct.

M. LOUIS SALCONI:

2600

... vous avez 101 litres d'eau teintée gris pâle. Si vous avez le même litre de teinture et vous le mettez dans 10 litres d'eau, ou 66 pour être plus précis - deux tiers de cette quantité-là - vous mettez le même volume de teinture, l'eau va être plus foncée, n'est-ce pas?

LE PRÉSIDENT:

2605

Ça devrait, oui.

M. LOUIS SALCONI:

2610

Donc, ma première question, c'est : est-ce que ce serait aussi vrai que lorsqu'on a une constante urbaine comme des rejets et des eaux usées qui se déversent dans le fleuve? Vous avez une quantité de teinture noire, les rejets et les eaux usées, qui se déverse dans 100 litres d'eau du fleuve, donc, l'eau est contaminée à un certain degré, n'est-ce pas, gris pâle, mais si on perd le tiers du volume d'eau puis qu'on déverse la même constante d'eaux usées, de rejets, et caetera, on va avoir de l'eau bien plus foncée, bien plus contaminée, n'est-ce pas? Ça, c'est ma première question. Est-ce que c'est vrai, ça?

2615

LE PRÉSIDENT:

2620

Alors posez-moi votre deuxième question tout de suite que je voie la fin de votre raisonnement.

2625

M. LOUIS SALCONI:

C'est deux questions totalement séparées. Là, c'est le volet santé.

2630

LE PRÉSIDENT:

Si vous me dites ça, vous avez un raisonnement déconnecté, alors donnez-moi votre deuxième question et on va aller chercher la réponse.

2635

M. LOUIS SALCONI:

Déconnecté?

LE PRÉSIDENT:

2640

Donnez-moi votre deuxième question.

M. LOUIS SALCONI:

2645

La vie est trop courte pour rester déconnecté, monsieur Beauchamp.

LE PRÉSIDENT:

Ça va, ça va, correct.

2650

M. LOUIS SALCONI:

O.K. Dans le tronçon fluvial du Saint-Laurent, qu'il soit commandé par la navigation commerciale ou par celle de plaisance, les riverains soumis aux incidences de fort ou au bas niveau d'eau et plus particulièrement par les écosystèmes fragiles dans lesquels baignent nos habitats naturels, il y a au moins un lien commun, le niveau d'eau.

2655

Des centaines de milliers dollars investis, tous les efforts portés par ces milliers de bénévoles oeuvrant soit à la création, à la protection ou, encore, à la conservation des habitats naturels le long du fleuve, tout cela s'avérera vain si un suivi concerté ne se faisait pas sur les décisions de la Commission mixte internationale.

2660

Effectivement, depuis l'automne dernier, et basé sur les observations d'usagers du fleuve, il est noté une baisse alarmante du niveau des eaux du tronçon fluvial du Saint-Laurent aval du lac Ontario, et c'est à nous, gens du pays, qu'incombe la tâche d'assurer ce suivi et d'apporter, avec l'aide d'intervenants qualifiés, les demandes de modifications aux critères d'évaluation gérant le contrôle des eaux sortant des Grands Lacs. La problématique s'affiche à l'échelle nationale et figure déjà au cahier de charges, entre autres, du Centre Saint-Laurent et du ministère de l'Environnement du Québec et de son service de la faune et des parcs.

2665

2670

Chez nous, les ressources naturelles et les habitats baignant dans les écosystèmes de notre fleuve, on y tient, On est d'accord là-dessus? Bon. Par ailleurs...

2675

LE PRÉSIDENT:

La question, ça va être quoi?

M. LOUIS SALCONI:

2680

Ça s'en vient, ça s'en vient. Ça fait longtemps que j'attends, là.

LE PRÉSIDENT:

2685

Moi aussi.

M. LOUIS SALCONI:

2690 Par ailleurs, étant donné que les niveaux d'eau sont très bas partout dans le tronçon
fluvial du Saint-Laurent situé entre Cornwall et au-delà des limites est du lac St-Pierre, étant
donné que par manque d'eau, la fraie du poisson a été grandement perturbée, étant donné que
certaines zones inondables importantes au passage de la faune ailée migratrice est en manque
d'eau causant ainsi de graves préjudices aux cultivateurs, étant donné que la navigation
2695 commerciale est également sérieusement menacée, étant donné que les habitats de la faune
aquatique et ailée sont mis en péril, étant donné les zones sensibles à l'érosion dans le lac St-
Louis, étant donné qu'un très fort pourcentage de l'eau passant par la voie maritime et les
rapides de Lachine est de provenance régularisée du lac Ontario, étant donné que nos besoins
en eau, issue des Grands Lacs, doivent être comblés, étant donné que même si les niveaux
sont bas dans les Grands Lacs, nous voyons clairement qu'un plan de gestion plus rationnelle
2700 doit être mis en oeuvre pour la gestion des Grands Lacs et la régularisation des eaux sortant du
lac Ontario, cela afin d'assurer la survie des peuples québécois. Collectivement, nous devons
nous occuper de ces enjeux.

2705 La question. Maintenant, il est en instance la création et la mise sur pied, la mise en
structure d'un comité de gestion québécoise du niveau des eaux du fleuve Saint-Laurent; c'est
pilote par le Comité Parc des Rapides dont je suis président fondateur, c'est appuyé et
«partenarié» par Stratégie Saint-Laurent via sa commission environnementale. La voie mari-
time, c'est confirmé, elle désire participer en tant que partenaire sur cette table. Kanawake
Environment sont très intéressés d'adhérer à ce comité-là, et caetera.

2710 Ma question : advenant une réception dans les jours qui suivent d'une invitation au
ministère de l'Environnement et de la Faune, ou le MEQ, et Services Faune et Parcs, advenant
l'invitation de participer à cette table de concertation multisectorielle, est-ce qu'on peut s'attendre
à un appui des plus positifs? La vérité du bon Dieu, là.

2715

LE PRÉSIDENT:

Demandez-en pas trop quand même.

2720

M. LOUIS SALCONI:

Oui, là, j'en demande, puis ce n'est pas trop, c'est le strict minimum.

LE PRÉSIDENT:

2725

Alors je vais juste vérifier une de vos affirmations, s'il vous plaît. On m'a dit que Mme
Christiane Hudon était ici ce soir; auriez-vous la bonté de vous approcher à la table du ministère
de l'Environnement de ce côté-ci. Alors madame Hudon, monsieur a affirmé à plusieurs
reprises le bas niveau du fleuve. Vous êtes une spécialiste, je pense, justement de ça, du
2730 niveau des Grands Lacs et du niveau du fleuve. Etes-vous capable de me confirmer ou de m'in-

firmer ça - parce qu'on nous dit ça souvent ça dans l'audience - est-ce que c'est vrai ou pas vrai que l'eau du fleuve actuellement est basse?

Mme CHRISTIANE HUDON:

2735

J'ai apporté avec moi le rapport hebdomadaire qui vient des débits, niveau des Grands Lacs et de ce qui coule dans le Saint-Laurent soit via les Grands Lacs ou via l'Outaouais. Alors en date de mercredi dernier, le 5 mai, par exemple, la moyenne du débit du lac Ontario pour la semaine précédente était de l'ordre de 6 520 m³/s, alors que les valeurs moyennes à long terme pour la même période de l'année sont habituellement de 7 700 m³/s, donc, un déficit de 1 200 m³/s, ce qui représente quand même une quantité importante, et à Carillon, le débit de la rivière des Outaouais, était de 1 600 m³/s, alors qu'en temps normal, entre guillemets, il est de 3 650 m³/s, donc, un peu moins de la moitié. Alors on se trouve effectivement à voir à cette période-ci des débits très faibles à la fois de l'Outaouais et du fleuve.

2745

LE PRÉSIDENT:

2750

Peut-être que, date pour date - le printemps arrive plus vite à une année puis plus tard à une autre année - est-ce que vous pouvez faire l'affirmation sur un an ou sur deux ans d'observation?

2755

Mme CHRISTIANE HUDON:

Bien, on a observé des débits extrêmement bas du fleuve depuis environ le mois d'octobre de 1998, donc, ça s'est prolongé pendant tout l'hiver. On a eu une crue qui a été très peu importante cette année, qui a provoqué une inondation, qui est montée à des niveaux bien inférieurs à ce qu'il est en temps normal - encore une fois, on s'adresse à des moyennes à long terme - et qui n'a pas vraiment duré assez longtemps pour permettre aux poissons, aux brochets, entre autres, de frayer, parce qu'ils utilisent la plaine d'inondation. Donc, on a eu effectivement des impacts au niveau de la faune piscicole.

2760

LE PRÉSIDENT:

2765

Est-ce que, depuis trois ans, ce problème-là s'est produit également? Est-ce qu'il est propre à cette année ou si c'est un phénomène que vous observez depuis un certain nombre d'années?

2770

Mme CHRISTIANE HUDON:

Non. En fait, depuis quelques années, on a affaire à des extrêmes de hauts niveaux et de bas niveaux qui se succèdent. On a eu un été d'étiage très sévère en 1995 qui a été suivi d'une crue très importante en 1996. Il y a eu des périodes de très hauts niveaux dans les Grands Lacs jusqu'à octobre 1998, donc, des débits qui ont été très élevés dans le fleuve. Donc, c'est une séquence des, mettons, cinq dernières années qui va vraiment d'une extrême à l'autre.

LE PRÉSIDENT:

O.K. On m'a dit, moi, déjà - et ce n'était pas dans cette audience - que le niveau des Grands Lacs oscillait sur un grand nombre d'années, et qu'une année ou deux, ce n'était pas suffisant pour l'observer. Est-ce que, vous, qui êtes spécialiste de ça, vous pouvez nous informer?

Mme CHRISTIANE HUDON:

Bien, c'est que les Grands Lacs, ça représente un volume qui est extrêmement important et qui subit des variations qui sont principalement contrôlées par les cycles climatiques et les précipitations dans l'ensemble du bassin, c'est-à-dire presque la moitié du continent nord-américain et toute la partie est. Donc, on parle beaucoup de régularisation, on parle beaucoup du contrôle qu'on exerce sur le débit et le niveau des Grands Lacs, mais, en fait, notre intervention et l'intervention de la régularisation vient seulement moduler le signal que la nature donne. Lorsqu'il ne pleut pas, il n'y a pas d'eau dans les Grands Lacs, et la commission qui gère le niveau des Grands Lacs ne peut pas l'inventer, cette eau-là. Donc, lorsqu'il y a un trop-plein de précipitations, on peut toujours faire sortir plus d'eau vers le Saint-Laurent, mais lorsqu'il n'y a pas d'eau, on n'a pas le choix.

LE PRÉSIDENT:

O.K. Donc, quand les gens disent que, depuis quelques années, il y a moins d'eau dans le fleuve, ce n'est pas tout à fait vrai. Il y a des variations plus accentuées de temps en temps, de plus hauts niveaux, et, de temps en temps, des étiages plus sévères?

Mme CHRISTIANE HUDON:

Oui.

LE PRÉSIDENT:

C'est plus la régularité qui est modifiée?

Mme CHRISTIANE HUDON:

2815

Effectivement, et ça, c'est un des aspects qui préoccupe énormément la Commission mixte internationale, le fait que leurs modèles qui servent à prévoir à long terme quels vont être les débits, les niveaux des Grands Lacs, ne fonctionnent plus de la manière adéquate pour faire la gestion des débits, des niveaux, et ils se trouvent confrontés avec les changements climatiques qui vont probablement amplifier ces variations naturelles et réduire leur marge de manoeuvre, en fait.

2820

LE PRÉSIDENT:

2825

Ça fait en sorte qu'il faut refaire les modèles «prédictifs» en un sens?

Mme CHRISTIANE HUDON:

2830

Effectivement. Et je pense que la Commission mixte entrevoit le fait qu'il y a de plus en plus d'usagers, et de plus en plus de demandes, et de plus en plus de conflits potentiels entre des gens qui vont devoir se partager une ressource qui pourrait être de plus en plus rare si les modèles climatiques se concrétisent, ce qui semble, d'après nos observations, aller... il semble que ça va dans ce sens-là.

2835

LE PRÉSIDENT:

C'est la Commission mixte internationale qui prend les décisions qui déterminent le niveau du fleuve?

2840

Mme CHRISTIANE HUDON:

2845

Bien, pour chacun des bassins versants, dont celui des Grands Lacs - parce que la Commission mixte s'occupe de tous les bassins qui sont transfrontaliers entre les Canada et les États-Unis, soit du Pacifique jusqu'à l'Atlantique - il y a ce qu'on appelle la Commission de contrôle du lac Ontario, la Commission de contrôle de l'Outaouais, et ce sont ces commissions-là qui gèrent le débit sortant du lac Ontario en fonction de toute une série de critères qui sont préétablis pour, entre autres, réduire les inondations aux riverains, favoriser ou maintenir une production hydro-électrique pour maintenir la navigation commerciale dans la voie maritime et dans le port de Montréal. Donc, il y a un certain nombre de normes, selon l'eau qui est présente ou qui n'est pas présente, pour dire effectivement «on ouvre» ou «on ferme le robinet un peu plus». Mais il y a toujours des impératifs socio-économique jusqu'à maintenant qui dictent la quantité d'eau qui est... Et évidemment, il faut faire la balance entre les besoins de l'amont et les besoins de l'aval; donc, c'est une balance qui est très délicate à maintenir.

2850

2855

Ce que la Commission mixte envisage à l'avenir, c'est de modifier son modèle de gestion pour inclure des critères additionnels qui sont reliés à l'environnement, à la préservation des milieux naturels et aussi à la navigation de plaisance, donc, d'accroître la complexité de son

modèle pour répondre à d'autres critères que ceux qui sont sociaux et économiques en ce moment. Ce n'est pas une tâche facile.

2860

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Vous avez parlé de la Commission de contrôle du lac Ontario; est-ce que c'est l'organisme... Parce que j'ai ici la carte de la Commission mixte internationale, et on dit :

2865

«La Commission a mis sur pied le Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent et l'a chargé de surveiller les apports d'eau provenant du lac Ontario.»

2870

Est-ce que c'est le même organisme...

Mme CHRISTIANE HUDON:

Oui, je pense que j'avais la mauvaise terminologie.

2875

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

... Conseil international de contrôle du fleuve Saint-Laurent?

2880

Mme CHRISTIANE HUDON:

Oui, oui, c'est ça.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

2885

Dans le document de la Direction régionale de Montréal sur la gestion de l'eau, on mentionne que «la régularisation des niveaux d'eau à l'exutoire du lac Ontario est gérée par la Commission mixte» - c'est ce que vous venez de dire - ou par ce Conseil international, et on mentionne aussi «jusqu'ici, les considérations fauniques n'ont pas été prises en considération par cette commission».

2890

Mme CHRISTIANE HUDON:

Effectivement.

2895

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Et c'est son intention désormais d'ajouter un critère faunique?

2900

Mme CHRISTIANE HUDON:

2905

Bien, c'est qu'il y a eu une demande d'informations... C'est que pour inclure des considérations environnementales, il faut que la Commission ait des données et des informations sur les besoins de la faune et les besoins de milieux humides pour savoir effectivement «on a besoin d'une inondation au printemps, quelles sont les quantités d'eau qui sont les plus favorables», «à quel point est-ce que ça doit avoir lieu, au printemps ou au début de l'été», «est-ce qu'il faut que le niveau baisse à un certain moment donné». Alors il y a toute une série de critères qui doivent être établis de manière quantitative.

2910

2915

Maintenant, les biologistes sont capables d'évaluer ça de manière qualitative, c'est la raison pour laquelle on peut vous dire que, cette année, ç'a pas été très bon pour le brochet. Mais je ne pourrais pas vous dire que, pour le brochet, il faut que l'inondation ait lieu à tel niveau à partir de telle date ou à partir de, et caetera, et caetera, et ça, ça va demander des études assez importantes, qui doivent être faites à la fois du côté canadien et américain, parce que la Commission mixte fait des demandes d'informations. A ce jour, les gouvernements n'ont pas répondu à cette requête d'informations de la Commission mixte.

LE PRÉSIDENT:

2920

Merci, madame Hudon, c'est fort précieux.

2925

Maintenant, on va aller chercher la réponse à la question de M. Salconi. Alors dans ce contexte, M. Salconi est président du Parc des Rapides, il travaille avec différents acteurs, dont Stratégie Saint-Laurent, et caetera, et il demande s'il peut compter sur l'appui et la collaboration du ministère de l'Environnement dans le cadre du comité qu'il préside.

M. JEAN RIVET:

2930

Bien, le comité, nous sommes déjà membre du comité de la Ville de Lachine avec plusieurs autres organismes, mais je pense que M. Salconi faisait allusion à un autre comité...

M. LOUIS SALCONI:

2935

National.

M. JEAN RIVET:

2940

... national spécifiquement sur la régularisation ou les questions de régularisation de fleuve à la hauteur de Montréal ou de l'île de Montréal. J'ai bien compris?

M. LOUIS SALCONI:

Oui. Monsieur Rivet, ce serait comme en sorte pour assurer que la roue se mette définitivement à tourner puis que le critère protection des habitats et garantie des habitats dans les milieux humides du tronçon fluvial soit inclus, que ce critère soit inclus à la liste des critères du CMI. Maintenant, ce ne l'est pas. Ils en parlent, tout le monde en parle, mais on peut en parler longtemps, puis que les rapides de Lachine deviennent les rigoles de Lachine. On ne veut pas que ça arrive, ça. O.K.? Puis en tant que peuple québécois, c'est notre source de vie, il faudrait qu'afin de créer un climat de sécurité...

LE PRÉSIDENT:

Ça va, je pense qu'il compris la question, on va avoir la réponse maintenant.

M. JEAN RIVET:

Malheureusement, je crains de ne pas pouvoir donner une réponse de bon Dieu, je vais donner une réponse de fonctionnaire : qu'on nous fasse la demande par écrit, on va l'examiner avec toute l'attention qu'elle mérite, en ajoutant que les critères ou les besoins de la faune dont Mme Hudon a parlé, nous en sommes conscients depuis un certain nombre d'années, et un petit groupe de travail au ministère qui essaie de répondre aux questions que la Commission nous a déjà posées. C'est facile de constater les effets négatifs d'une régularisation de l'eau impropre à la faune, c'est moins facile d'établir des critères positifs. Donc, nous examinons avec attention cette demande-là.

LE PRÉSIDENT:

Donc, monsieur Salconi, si vous écrivez à M. Rivet, il dit qu'il va considérer avec attention votre demande.

M. LOUIS SALCONI:

O.K. Puis pour M. Rivet, je voulais simplement signaler qu'il y a possibilité de faire une petite règle de trois; quand, dans le port de Montréal au quai no 1, ils sont satisfaits, les milieux humides sont satisfaits. Ça, c'est juste un petit exemple. Une des choses qui peuvent se rajouter à ce comité de gestion, les ports de Montréal, Sorel, Trois-Rivières et Bécancour sont invités à cette table.

LE PRÉSIDENT:

Très bien.

2985

M. LOUIS SALCONI:

O.K. Je voulais juste rajouter - ce n'est pas une question - c'est que quelqu'un qui entend des oiseaux et de la musique a sûrement l'état d'âme tel pour amender son mandat.

2990

LE PRÉSIDENT:

Merci. Vous êtes comme une musique à mon coeur, mon ami.

Mme Lucie McNeil, s'il vous plaît. M. Éric Martin Gallant. M. John Burcombe.

2995

Monsieur Burcombe, je voulais vous dire que vous aviez posé une question sur les tourbières et les réponses sont rentrées. Je ne vous les répéterai pas, mais elles ont été données hier soir et je pense qu'elles claires à votre intention.

3000

MR. JOHN BURCOMBE:

Monsieur le président, on m'a déjà indiqué que je trouverais les réponses dans les transcriptions. Alors justement une question et je pense qu'elle s'adresse à la CUM et peut-être au ministère de l'Environnement. Il y a peut-être même trois à quatre ans maintenant, il y avait un problème d'odeur d'huile qui sort des égouts à la limite de Westmount et Saint-Henri dans la ville de Montréal, et, en effet, il y avait même des cheminées installées presque en permanence sur certains regards d'égouts pour laisser sortir ces odeurs. Je crois qu'il y avait eu une certaine enquête; on a même fait des forages pour tenter de trouver la source de ces odeurs qui viennent, on présume, de l'huile quelque part. Je me demande s'il y avait eu une conclusion de faite sur cet examen, est-ce qu'on a trouvé la source, ou c'est quoi, la situation actuelle.

3005

3010

LE PRÉSIDENT:

Alors vous envoyez ça à votre collègue à l'arrière, M. Seguin. Alors à vous la parole.

3015

M. BERNARD SEGUIN:

Merci. C'est un dossier où il faut fouiller un peu dans notre mémoire pour savoir où c'est rendu parce que, dernièrement, je n'ai pas eu de rapport précis. Il me semble que c'est un dossier où on était en présence d'une certaine contamination de sol, de réservoir qui avait fui - si c'est bien ce dossier-là dont il s'agit - et qu'il y avait à ce moment-là des mesures entreprises pour corriger la situation. Malheureusement, l'étendue de ma mémoire s'arrête là. Je ne sais pas si, du côté du ministère, il y a plus de précisions ou alors...

3020

3025

LE PRÉSIDENT:

Est-ce que votre mémoire vous rappelle si vous avez collaboré avec le ministère de l'Environnement à cette époque-là?

3030

M. BERNARD SEGUIN:

Nous nous souvenons que nous sommes intervenus effectivement. Probablement que le ministère était dans le dossier, mais je ne me souviens pas.

3035

LE PRÉSIDENT:

3040

Monsieur Rivet?

M. JEAN RIVET:

3045

On présume que M. Burcombe veut parler de ce dossier où deux organismes, public et parapublic, sont impliqués - ce n'est pas un secret de polichinelle - c'est la STCUM... Est-ce que c'est de ça qu'on parle, d'une fuite autour d'un...

LE PRÉSIDENT:

3050

Il va peut-être en apprendre une nouvelle, alors...

MR. JOHN BURCOMBE:

3055

C'est tout près d'un ancien garage de la STCUM.

M. JEAN RIVET:

3060

Alors la situation que nous connaissons dans ce coin-là, sans présumer que c'est précisément celle-là, c'est une contamination de sol, effectivement, susceptible de contaminer les égouts. Mais pour l'instant, c'est une problématique de sol qui fait l'objet d'échanges administratifs et juridiques entre la STCUM et la Ville de Westmount qui doivent régler cette situation-là, qui sont tous les deux conscients de la situation environnementale, mais qui est devenue un litige de responsabilités qui est en forte discussion.

3065

LE PRÉSIDENT:

Expliquez-moi que je comprenne. Il y a une pollution; est-ce qu'on peut l'attribuer, cette pollution-là... Elle est d'origine pétrolière? Est-ce qu'elle a été identifiée?

3070 **M. JEAN RIVET:**

Oui, c'est des hydrocarbures dont la source n'est pas tout à fait identifiée. Il y a vraisemblablement deux sources possibles et c'est ce qui explique le litige entre les deux organismes.

3075 **LE PRÉSIDENT:**

Donc, il y a controverse sur la responsabilité.

3080 **M. JEAN RIVET:**

Une controverse sur la source et la responsabilité. Les deux, cependant, s'étant temporairement entendus pour limiter les dégâts, sans nécessairement préjudice l'un contre l'autre, accepter la responsabilité à long terme. Ils ont collaboré ensemble pour...

3085 **LE PRÉSIDENT:**

Mais «limiter des dégâts» veut-il dire aussi nettoyer la source?

3090 **M. JEAN RIVET:**

Éventuellement, oui. Lorsque le responsable sera déterminé, la source sera nettoyée. Là, nous interviendrons s'ils ne le font pas ou s'ils ne le font pas suffisamment. Nous avons les pouvoirs d'intervenir en vertu de la Loi sur la qualité de l'environnement et la politique des sols. Mais pour l'instant, la situation est sous contrôle, et, comme je vous disais, ils discutent, semble-t-il, sérieusement. Le principal problème étant surtout un litige entre deux organismes, nous n'avons pas les pouvoirs de trancher. Ce sera éventuellement les tribunaux ou une entente hors cour.

3100 **LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'ils sont devant les tribunaux actuellement?

3105 **M. JEAN RIVET:**

Non, non.

LE PRÉSIDENT:

3110 Le litige est en voie de résolution par d'autres méthodes?

M. JEAN RIVET:

3115 Pas du tout. Ils se sont lancé des poursuites. Ce n'est pas encore devant les tribunaux.

LE PRÉSIDENT:

3120 O.K. Et, pendant qu'ils poursuivent, sur le terrain, qu'est-ce qui a été fait pour limiter la contamination et améliorer la situation? Parce que, si j'ai bien compris, une fois qu'ils vont avoir identifié davantage un coupable, vous, vous pourrez intervenir pour forcer la réparation; mais, entre-temps, qu'est-ce qui est fait pour protéger l'environnement?

M. JEAN RIVET:

3125 Ils pompent ce qu'on appelle la phase libre des hydrocarbures pour éviter que la contamination ne se propage.

LE PRÉSIDENT:

3130 Alors les deux ensemble pompent?

M. JEAN RIVET:

3135 Les deux ensemble. Sur un plan administratif et financier, ils se sont entendus pour collaborer sans se porter préjudice sur le plan légal à long terme, d'où le litige...

LE PRÉSIDENT:

3140 C'est pompé, et c'est pompé par une firme professionnelle, et c'est réglé selon les règles de l'art? Avez-vous dû donner une autorisation pour ça, ou si la CUM a dû en donner une?

M. JEAN RIVET:

3145 Nous n'avons pas émis de CA.

M. BERNARD SEGUIN:

3150 Il faudrait que je vérifie, mais je suis pas mal sûr que s'il y a pompage après traitement dans les égouts de la CUM, on aurait donné une approbation. Je n'ai pas l'information, mais

c'est notre pratique courante de donner des approbations à ce moment-là pour s'assurer qu'il y a un contrôle et qu'il y ait respect des normes de rejet dans les égouts.

LE PRÉSIDENT:

3155

Ce n'est pas le même dossier que l'ADACPORT, ça?

M. JEAN RIVET:

3160

Pas du tout. Ce n'est pas du tout au même endroit et l'ampleur n'est pas du tout la même.

LE PRÉSIDENT:

3165

Est-ce que ça répond à votre question, monsieur Burcombe?

MR. JOHN BURCOMBE:

3170

En partie, monsieur le président. Mais est-ce qu'il y a actuellement pompage souterrain de l'huile? Est-ce que je comprends ça?

LE PRÉSIDENT:

3175

On nous a dit qu'il y avait pompage de la phase dite libre.
Alors pouvez-vous nous expliquer quel est le pompage de la phase libre?

M. JEAN RIVET:

3180

M. Cusson.

M. GÉRARD CUSSON:

3185

Lorsqu'on a un hydrocarbure léger, au contact de la nappe de surface, cette huile-là, si on peut la qualifier comme telle, a une caractéristique, elle se dépose en surface de l'eau souterraine de surface, et les travaux en cours ont comme objectif de pomper cette nappe-là, c'est-à-dire cette surface d'huile ainsi captée par la nappe d'eau souterraine, à des fins d'éviter la propagation.

3190

Au moment où on se parle, il y a drainage, si on veut - le terme «nettoyage» n'est pas correct - il y a un apport qui se fait au niveau de descendre cette nappe d'huile, ou cette surface d'huile, le plus rapidement possible au niveau de la nappe d'eau pour la pomper rapidement. Et,

comme M. Rivet vous l'expliquait tantôt, il y a un litige pour savoir qui est le véritable propriétaire ou responsable de cette contamination-là.

3195 **LE PRÉSIDENT:**

Est-ce qu'on a une idée de la quantité d'huile qu'on veut pomper?

3200 **M. JEAN RIVET:**

M. Valiquette, biologiste, est responsable de ce genre de dossiers.

3205 **M. YVES VALIQUETTE:**

Bien, en fait, ce qui se passe dans ce dossier-là, le litige est à savoir, au niveau de la responsabilité, qui, un jour, va payer. Entre-temps, les phases libres ont été identifiées, elles sont pompées. Il y a un contrôle de la phase libre de telle sorte qu'elle ne sort pas du terrain, et lorsqu'elle est pompée, elle est entreposée dans des réservoirs, il y a une séparation de l'huile et de l'eau - d'où l'intervention de la CUM effectivement qui a émis un permis pour le rejet dans les égouts suite à la démonstration que l'eau rencontre les normes de rejet à l'égout - et l'huile, ensuite, est prise en charge par des transporteurs autorisés et est éliminée. Donc, c'est, en fait, sous contrôle comme tel en ce moment.

3215 En terme de quantité, je n'ai pas de chiffre en tête pour l'instant, mais c'est de l'ordre de dizaine de milliers de litres d'huile qui auraient pu être pompés à date. C'est quand même un dossier qui est en fonction depuis quelques années effectivement, mais qui fait en sorte que la démonstration est à l'effet qu'on a rapetissé beaucoup l'enclave de contamination, et c'est sous contrôle, et ça diminue de plus en plus. En ce moment, la STCUM est à voir à un projet possiblement pour accélérer le pompage dans les enclaves qu'il reste comme telles, et si c'est le cas, elle va encore une fois venir nous voir, ainsi que la CUM, pour obtenir des autorisations en conséquence.

3225 **LE PRÉSIDENT:**

Merci.

Mme GISEÈLE GALLICHAN, commissaire:

3230 Vous nous dites que le problème dure depuis un certain temps; s'il y a eu des pluies diluviennes et, par voie de conséquence, des débordements, et s'il y en a très bientôt, est-ce qu'il peut y avoir des problèmes majeurs? Est-ce que vous en avez vécu, d'ailleurs?

M. YVES VALIQUETTE:

3235

En fait, non. Parce qu'il faut quand même se rappeler que ce terrain-là, entre autres, c'est un garage de la STCUM et un garage d'entretien, je crois, de la Ville de Westmount, qui sont un à côté de l'autre; ces terrains-là sont entièrement pavés, donc, les pluies ne font pas en sorte d'augmenter le niveau de contamination comme tel.

3240

Ce qui peut arriver, c'est plutôt au printemps, lors de la fonte des neiges, où il peut y avoir un rehaussement de la nappe souterraine; à ce moment-là, l'huile qui est en surface ne fait que monter un peu plus haut. Mais les puits de pompage sont faits avec ce qu'on appelle des crépines qui permettent de pomper l'huile sur toute la hauteur, à l'intérieur d'une année

3245

comme telle, donc, il n'y a pas de pertes dans ce sens-là.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

3250

De façon plus générale, dans le «Portrait régional» à la page 7, on mentionne des infiltrations de produits pétroliers dans les réseaux d'égouts municipaux, particulièrement dans le secteur des raffineries. Est-ce que c'est un phénomène fréquent, assez fréquent pour que vous en parliez dans le «Portrait régional», quand même?

3255

M. JEAN RIVET:

M. Cusson va répondre.

M. GÉRARD CUSSON:

3260

C'est un phénomène connu. Il faut, historiquement, faire un petit retour en arrière, où, sur l'île de Montréal, il faut se rappeler qu'il y avait six raffineries, des raffineries qui datent de plusieurs années, et les pratiques environnementales, il y a 40 ans ou 50 ans, elles ne sont pas celles qui étaient d'aujourd'hui. Il arrive encore aujourd'hui, effectivement, de découvrir des vieux sites ou des vieux pipelines qui ont été abandonnés, qui peuvent avoir effectivement des impacts au niveau des infrastructures municipales. Il y a des programmes majeurs ou très intenses de caractérisation, de restauration de ces sites-là qui sont en vigueur depuis quelques années.

3265

3270

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Et quel genre d'impacts ça produit sur le réseau?

M. GÉRARD CUSSON:

3275

3280

Deux impacts. Le plus sensationnel, évidemment, lorsqu'on a des produits pétroliers, genre essence, ou en fonction de la tension de vapeur, il y a des risques d'incendie et d'explosion. On est obligé d'installer des tours pour ventiler les puisards de rue. C'est assez sensationnel de se promener sur la rue Sherbrooke et de voir des cheminées d'évacuation; à ce moment-là, on est en présence effectivement des volatiles. Pour les hydrocarbures plus lourds ou non volatiles, ils sont pris en charge par la station d'épuration des eaux.

LE PRÉSIDENT:

3285

Est-ce que ça va, monsieur Burcombe? Juste un instant, M. Seguin veut rajouter quelque chose.

M. BERNARD SEGUIN:

3290

J'ai un complément d'information concernant justement les pipelines de raffinerie. Il y a eu un travail important qui a été fait justement parce qu'il y avait des incidents assez nombreux de fuites qui, finalement, se dirigeaient vers le chemin le plus facile, c'est-à-dire les égouts municipaux, mais qui créaient des problèmes, et il y a eu des demandes qui ont été faites aux raffineries, justement, de vérifier leurs pipelines, de les rénover.

3295

On pense, en particulier, des pipelines qui permettent d'acheminer les produits pétroliers du quai de la raffinerie jusqu'à la raffinerie, et, à ce moment-là, il y a eu même des technologies assez particulières, on peut appeler ça des «cochons intelligents», c'est-à-dire des appareils qui étaient envoyés dans les pipelines pour vérifier l'épaisseur des conduits et de vérifier à ce moment-là s'il y avait des problèmes de fuites ou des problèmes de corrosion et de faire les réparations des sections qui étaient à ce moment-là trop faibles ou qui pouvaient provoquer éventuellement des fuites. Alors un travail assez important a été fait là-dessus. Puis il y a des programmes de prévus par rapport aux raffineries pour rénover tous ces pipelines-là.

3300

3305

LE PRÉSIDENT:

O.K. Monsieur Burcombe?

MR. JOHN BURCOMBE:

3310

Juste une petite sous-question sur le cas particulier qu'on a mentionné. Les pompes sont situées où? Sur l'ancien terrain du garage de la STCUM, en effet?

LE PRÉSIDENT:

3315

Voulez-vous répondre, monsieur Valiquette.

M. YVES VALIQUETTE:

3320 Oui, en fait, les systèmes de pompage sont en bonne partie sur le terrain de la STCUM
mais à la limite du garage de la municipalité de Westmount. Il y a déjà eu des piézomètres qui
ont été installés, des puits qui ont été installés sur les terrains de Westmount aussi, c'est donc
fait en collaboration avec la municipalité et la STCUM. Mais le principal du pompage se fait
présentement sur le terrain du garage de la STCUM.

3325

LE PRÉSIDENT:

3330 Ça va? Merci, monsieur Burcombe.

MR. JOHN BURCOMBE:

Merci.

3335

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Monsieur Seguin, il y a une question qu'un analyste me pose mais je ne suis pas sûr que
je vais vous la poser. Les cochons électroniques, les cochons intelligents, comme vous dites,
3340 est-ce que c'est une technique de détection qui pourrait servir dans les réseaux d'égouts et
d'aqueduc?

M. BERNARD SEGUIN:

3345 C'est-à-dire que c'est une technique qui est utilisée pour les grands pipelines qui
traversent le Canada. Même, il a fallu qu'ils fassent certains aménagements pour les introduire
dans les courts pipelines urbains qu'on a. Mais c'est spécialisé, d'après moi, pour les pipelines
et pour les produits pétroliers. Pour les égouts, il y a d'autres techniques; comme le passage
de la télévision, ça, c'est si on parle des égouts. Si on parle des conduites d'aqueduc, ça, je
3350 suis moins familier.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Voilà. Bien, je connaissais la réponse puisque j'ai présidé une commission sur le
3355 gazoduc. Mais étant donné qu'on m'avait suggéré de vous la poser, alors voilà, c'est fait.
Merci.

LE PRÉSIDENT:

3360 Alors M. Frédéric Gariépy, s'il vous plaît.

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3365 Assez impressionnant, merci. Je suis enseignant dans la région de mi-chemin Érables/amiante, c'est loin d'ici un peu. Je suis vice-président de la Corporation de développement de Bernierville, Saint-Ferdinand et Vianney. Si je suis ici ce soir, vous allez comprendre pourquoi, ce ne sera pas bien long. J'oeuvre dans une région à mi-chemin entre

3370 Thetford et puis Victoriaville. Pour mieux vous situer, au début des Appalaches. Vous avez sûrement entendu parler des Enfants de Duplessis, l'hôpital psychiatrique, c'est là.

3375 Ce sera jusqu'en 2002; en 2002, elle cessera d'exister. 1 100 fiches de paye qui vont s'éliminer de la petite municipalité qui compte actuellement, avec les retraités psychiatriques, 2 000 de population. Un petit village, 1 100 fiches de paye. Alors le petit village est situé en bordure de la rivière Bécancour, un gonflement de rivière qu'on appelle le lac William.

3380 Dans les années 1960 à 1970, plus de 1 150 employés - je vais me lire un peu - en plus, quelques centaines d'emplois indirects se greffent à ce réseau créateur d'emplois qu'est notre hôpital. Notre région a eu confirmation que, d'ici trois ans, tout serait fermé; ni employés, ni clients, patients seraient acceptés à ce bâtiment.

3385 Ma présence ici a pour but de vous informer de mon inquiétude concernant la situation problématique que vit présentement la population du Québec au sujet de la conservation de notre richesse qu'est l'eau de notre sous-sol. On vit sur le bord d'un lac et on tient à ce que ce soit protégé. Je comprends les gens résidant dans la région des basses-terres du Saint-Laurent et dans les zones contiguës à cette région face à l'inquiétude de la facilité de la contamination de cette nappe d'eau et même de la diminution de cette nappe.

3390 Nous, sachant que, chez nous, dans nos villes avoisinantes - Thetford Mines, Black Lake, Plessisville, Princeville, Victo, Trois-Rivières, Québec, on est à une heure d'intervalle dans toutes ces villes-là - un grand marché s'est développé et que, de plus en plus, les bouteilles d'eau apparaissent dans les maisons, dans les écoles, dans les industries et dans les bâtiments publics.

3395 Lors de votre passage à Victoriaville, monsieur le président, monsieur, et madame la commissaire, j'ai eu l'honneur puis j'ai eu l'occasion pour la première fois d'assister à ce genre de tribune que vous tenez un peu partout dans la province et je fus agréablement surpris du sérieux et des propos qui étaient tenus. Je connaissais ce que c'était un puits jaillissant, mais j'ai été étonné d'apprendre qu'une loi, une vieille loi apparemment, régissait ce genre de puits, 3400 et le propriétaire s'y devait de le bouchonner, dès son existence, de façon étanche.

Dans notre région à effleurement rocheux, je possède personnellement deux fermes boisées d'érables à sucre, et, le restant, j'y ai planté environ 150 000 épinettes puis 35 000 sapins. Ce qui me dépasse et qui m'épate en même temps dans cette région, c'est la quantité d'eau que le sous-sol a en réserve; de fait, sur plus de 320 acres de terre, je ne peux forer plus d'un mètre de profond sans que je rencontre le roc solide, et, malgré tout, l'eau s'écoule de la moindre fissure du roc. Cette eau coule sur le terrain à l'année.

Exemple, dans notre région, ce n'est pas rare de voir - moi, chez nous personnellement - un tuyau de 3/4 de pouce d'approvisionnement en eau potable d'excellente qualité entre dans ma résidence et à pression équivalente à 35 livres par pouce carré, sans pompe, et ce, je dois laisser couler l'eau l'hiver dans un tuyau d'égout pour ne pas qu'elle gèle dans le tuyau de conduite qui n'est pas enterré suffisamment parce qu'il n'y a pas épais de terre. Alors probablement que je gaspille, moi aussi, de l'eau qui est 100 pour cent potable, que j'ai fait analyser et qui est très belle.

En 1995, un de nos résidents... Parce que j'ai été secrétaire de la municipalité pendant 15 ans et inspecteur en environnement dans le temps de M. Le Sauter qui était en charge de l'environnement - je ne sais pas trop, ça fait un bout de temps de ça. En 1995, un de nos résidents a eu l'idée de forer un puits pour vendre de l'eau de source en bouteille ou pour être embouteillée.

Vous ne pourriez croire les déviations cérébrales qu'a dû suivre son projet. D'abord, pour s'assurer d'une qualité d'eau, il a fait appel à des professionnels, une firme d'hydrogéologues, HGE de Québec, un foreur reconnu qui est de la région de Victoriaville, M. Massé. Résultat : qualité excellente et un débit d'eau exceptionnel, 3 000 gallons à l'heure, et une pompe moyenne. C'est gros mais, je veux dire, c'est la capacité qu'on pouvait pomper, 50 gallons à l'heure - on pourrait aller jusqu'à 60, 65, probablement, l'heure - ce qui représente environ, parce qu'on est en litres maintenant sur le système métrique, 13 500 litres à l'heure, 326 000 litres par jour, puis 119 millions de litres par année, qui coulent dans un fossé depuis plus de trois ans, quasiment quatre ans.

Les résultats au ministère de l'Environnement n'étaient pas satisfaisants, disait-on, en 1995, 1996. En 1997, j'ai commencé à lui aider en vue de faire naître des emplois à Saint-Ferdinand étant donné notre situation qui s'en va un peu sur le bord du critique. Nous avons convenu de recommencer un nouveau puits étant donné qu'en 1996, les résultats du ministère de l'Environnement... et que je ne traitais pas le dossier dans le temps, nous avons convenu, le promoteur et moi, de forer un nouveau puits avec colmatage d'une fissure à environ 50 pieds de profondeur dans le roc.

Vous vous imaginez les coûts. Un trou d'un diamètre de 12 pouces a été foré jusqu'à 69 pieds pour ensuite continuer à 6 pouces pour y introduire une pompe. Nous avons débuté le pompage en juin 1997. Le ministère de l'Agriculture a pris des échantillons le 16 juillet 1997.

3445 Par mesure de précaution - ce qui est arrivé avant que j'embarque dans le dossier - nous avons retenu les services d'une firme témoin, Biolab - parce qu'en 1996, c'était Environnement-Lab, je pense, de Québec, Envirolab...

LE PRÉSIDENT:

3450 Je pense que je sais où vous vous en allez. Pouvez-vous poser votre question.

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3455 J'en arrive, monsieur le président. A chaque semaine, monsieur le président, à chaque semaine, Biolab prenait des rapports, les analysait, et le 16 juillet, lorsque le ministère de l'Agriculture est venu prendre des échantillons, Biolab était là et passait, de bouteille en bouteille, premier échantillon Biolab, premier échantillon ministère de l'Agriculture, jusqu'à 11 bouteilles chacun. Deux semaines plus tard, vers la fin juillet, Biolab nous faxait les résultats un après l'autre.

3460 Plus de deux mois après le 16 juillet, aucune nouvelle du ministère de l'Agriculture, laboratoire de l'Environnement. J'ai communiqué directement au laboratoire de l'Environnement, ils ont fini par trouver quelques bouteilles. Le 26 septembre, lors d'une rencontre avec M. Caron de HGE, j'ai profité du service non interurbain, puisque j'étais à Québec, pour chercher les autres bouteilles. On en a trouvé une au laboratoire de Laval, Ville Laval, la bouteille no 11, qu'on a eu le résultat peut-être au mois de novembre. La bouteille no 8, elle a été retrouvée le 2 avril 1998, neuf mois et demi plus tard, avec une petite lettre d'excuse, bien entendu, et, cette bouteille no 8, le résultat nous est parvenu, c'était le résultat sur les algues. Les algues, 3470 est-ce qu'il y en avait, vous pensez, après neuf mois?

En juin - ce ne sera pas long, monsieur le président - en juin 1998, le ministère de l'Environnement nous a placés sur un suivi de deux ans, deux saisons critiques, été 1998 plus été 1999. En 1998 - je vais raccourcir un peu - ç'a pris trois mois pour obtenir les résultats, 3475 toujours avec une firme témoin à côté, payée en double. Il faut payer la firme du ministère de l'Environnement, ministère de l'Agriculture; ça coûte, je pense, pas loin de 1 000 \$ pour venir prendre un échantillon à Saint-Ferdinand, et une firme, Biolab, pour une firme témoin, en cas des fois que.

3480 Comme de raison, deux semaines après, Biolab commençait à faxer les résultats un après l'autre; il y en a que ça prend pas loin de six semaines, sept semaines. Presque trois mois après, nous avons eu les résultats, soit janvier 1999, nous avons eu les résultats du ministère de l'Environnement.

3485 Ce qui est inquiétant, c'est qu'en 1997, Biolab n'a pu déceler - depuis 1997, ils étaient engagés par le propriétaire - n'a pu déceler aucune Bha. Posez-moi pas trop de questions là-dessus. Il y avait un hydrogéologue qui était en ma présence, qui est descendu de Québec

tantôt - il est reparti à 9 h 00, on ne savait pas si on passait ce soir - et il était supposé redescendre demain matin. J'ai tous les certificats ici.

3490

Nous sommes encore en pompage depuis ce temps et toujours à la merci des directives qui, dans notre dossier, ont varié énormément, autant de fois, je pense, que tout le monde ici change de paire de bas. A quand bouchonnons-nous ce puits; s'il faut bouchonner un puits jaillissant, à quand bouchonnons-nous ce puits, ou plutôt, qui bouchonnons-nous?

3495

Nous sommes à une altitude de 250 mètres au-dessus du niveau de la mer. Le lac William, de mémoire, a 97 mètres au-dessus du niveau de la mer. Nous avons une dénivellation à peu près de 500 pieds, 400 pieds. Pour l'eau, les gens du ministère de l'Environnement nous ont fait remplir des documents par tous les propriétaires riverains, 1 kilomètre de rayon, pour dire qu'il n'y avait pas de problème que le propriétaire exploite son puits. Les propriétaires ont signé, parce que ça fait trois ans qu'ils pompent puis ç'a pas baissé depuis trois ans et demi. On a fait signer «v'là» deux ans, faudra en refaire signer, parce que le délai est expiré, probablement que ç'a changé de propriétaire à une place ou deux, alors il va falloir recommencer la cérémonie du «signage».

3505

Trois résolutions de trois conseils municipaux dans la région, parce qu'ils sont en étude de regroupement. Ça va être la troisième fois cette année qu'on exige des résolutions des trois conseils parce que, d'une année à l'autre, les élus ont pu changer. Les MRC ont soumis le dossier et ont appuyé le dossier.

3510

Par des communications verbales - je suis rendu en 1999, monsieur le président - par des communications verbales avec le ministère de l'Environnement, Michel Lavallée de Montréal, j'ai demandé à celui-ci, en janvier, février 1999, de me faire parvenir par écrit, pour le promoteur de la région, une attestation pour les démarches réalisées jusqu'à ici et analysées par son ministère pouvaient laisser prévoir l'émission d'un permis à court terme si les résultats, bien entendu, de l'été 1999 ressemblaient depuis 1996.

3515

La raison de cette demande était de répondre aux exigences en vue du financement du projet par une institution bancaire. Tout le monde devrait comprendre ça. Le contenu de la lettre reçue n'étant pas satisfaisant, je lui ai signalé quelques semaines plus tard, à M. Lavallée, et il m'a laissé un message verbal de traiter directement avec son supérieur, M. Luc Proulx, ce que j'ai fait en avril lors de notre rencontre à Victoriaville lors de votre session d'audition - je n'ai pas pris parole parce que c'était trop tôt dans le dossier - ce que j'ai fait par fax et que j'ai transmis à M. Proulx à Victoriaville il y a un mois déjà de ça.

3525

M. Claude Grenier, hydrogéologue, a préparé le dossier pour M. Allaire qui est promoteur. Travaillant sur le dossier depuis deux ans et demi et ayant été inspecteur en environnement, secrétaire municipal, j'avais quand même une bonne expertise - pas de l'eau potable mais comme inspecteur en environnement. J'ai retrouvé un fascicule pond par le ministère de l'Environnement en 1987, écrit par Marcel Sylvestre et Claude Grenier, «L'eau

3530

souterraine, une ressource à exploiter». Par hasard, le promoteur, dix ans après - même pas - huit ans après, engage une firme et c'est M. Claude Grenier qui travaille pour cette firme comme retraité de l'Environnement. Une obstination d'un an et demi sur le drastique s'en est suivi, il n'y a pas d'entente encore.

3535

Alors les questions arrivent, monsieur le président. J'espère avoir été clair et bref...

LE PRÉSIDENT:

3540

Vous n'avez pas été bref mais vous avez été clair.

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3545

J'en avais épais. Est-ce qu'il arrive au ministère de l'Environnement d'octroyer certains travaux ou certaines études à des firmes privées? La réponse sera brève, c'est un oui ou un non. C'est ma première question.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3550

Il faudrait avoir une précision sur la question. Je ne comprends pas la question, monsieur le président.

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3555

Le préambule était trop long? Est-ce qu'il arrive au ministère de l'Environnement d'octroyer certains travaux ou certaines études à des firmes privées?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3560

Des travaux de quoi?

LE PRÉSIDENT:

3565

Des travaux sur l'eau souterraine?

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3570

Des travaux sur l'eau souterraine ou des travaux d'étude, comme un projet comme ça. Le dernier fascicule, est-ce que c'est écrit seulement par des spécialistes de l'Environnement du Québec ou s'il y a des firmes privées, des fois, qui ont des contrats?

3575 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Non, je ne pense pas, à moins que mes collègues me démontrent le contraire. Il faut dire que, monsieur le président...

3580 **LE PRÉSIDENT:**

Dotes-moi vos questions. C'est parce que vous avez soulevé une série de choses sur lesquelles, moi, je veux poser des questions à mon tour. Pouvez-vous me dire vos questions.

3585 **M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:**

Bien, moi, je veux dire, si le ministère de l'Environnement donnait des contrats ou des sous-contrats à des firmes privées, puis que ces firmes privées agissaient de la sorte, est-ce que cette firme-là aurait un nouveau contrat.

3590

LE PRÉSIDENT:

Vous voyez bien que ce n'est pas une question vraie que vous posez...

3595 **M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:**

Ce n'est pas une question piège.

LE PRÉSIDENT:

3600

... pleine de petits pièges.

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3605

Elle est courte. J'en arrive à ma question, et c'est quand même pas une question à 100 000 \$. Que doit-on penser de l'entreprise publique qu'est devenu notre ministère de l'Environnement quand on compare le délai d'obtention des résultats avec une firme privée, quand on compare les résultats de l'Environnement, puis les résultats de Biolab puis d'Envirolab qui ne coïncident pas du tout, puis quand on compare le suivi des bouteilles égarées. Ce n'est jamais arrivé dans une firme privée, puis c'est arrivé au ministère de l'Environnement. Alors que doit-on penser? J'aimerais ça que le ministère de l'Environnement s'exprime là-dessus, monsieur le président, qu'est-ce qu'ils pensent de leurs services.

3610

3615 **LE PRÉSIDENT:**

Je comprends votre malaise, monsieur. Ce qui est intéressant, c'est que, toute la journée, nous avons eu des gens qui sont venus nous expliquer que le public était mieux que le privé, et là, vous semblez, vous, affirmer le contraire et vous semblez vouloir l'étayer sur une analyse de cas. Puis en plus, vous faites la démonstration, qui est troublante, à partir de ce que vous dites, d'une petite communauté en voie de disparition où, éventuellement, il peut y avoir une ressource qui pourrait être commercialisable et signifier quelques signes de vitalité économique dans une communauté, et tous les gens qui sont intervenus devant nous aujourd'hui nous ont demandé «de grâce, suppliez le ministre d'imposer un moratoire sur l'eau embouteillée». Alors vous voyez les genres de stress et d'oppositions de pensée qu'il y a dans notre communauté. Alors on va vérifier par rapport au dossier qu'a soulevé monsieur sur le circuit un peu complexe de ces bouteilles d'analyse d'eau. Est-ce que vous êtes au courant de cet événement-là au ministère de l'Environnement? J'imagine que vous devez être au courant?

3630 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Absolument, monsieur le président. On a même rencontré monsieur, on est très au courant du dossier. Il faut voir qu'il y a une divergence de points de vue assez évidente entre nos spécialistes qui estiment qu'il doit y avoir un suivi sur une période beaucoup plus longue que celle prévue par l'intervenant. L'explication qu'on avait donnée à monsieur sur les méthodes que nous employons, techniques, pour évaluer la pertinence d'un suivi plus ou moins long a été faite. Cette démonstration n'a, de toute évidence, pas satisfait l'intervenant.

On lui a expliqué également, et la décision... Parfois, on peut avoir des divergences avec des promoteurs ou des gens qui veulent faire un puits, mais il faut comprendre que c'est une question de santé publique. Alors le risque, lorsqu'on arrive en bordure ou en marge de, par exemple, un pourcentage... Puis là, je ne veux pas rentrer dans tout le détail. Vous pourriez avoir un suivi moins long, disons, si vous respectez 10 pour cent, puis que vous êtes à 9; le risque pour la santé publique est souvent beaucoup trop grand pour prendre une chance en disant «c'est pas si pire, allons-y», alors la décision...

LE PRÉSIDENT:

Vous avez une controverse sur la qualité de l'eau. Ce que dit monsieur sur l'égarement des bouteilles d'analyse, est-ce que c'est vrai?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, c'est vrai. On a vérifié la chose, et malheureusement, ça s'est produit au niveau d'un laboratoire et ça s'est perdu, et monsieur a tout à fait raison à ce niveau-là.

LE PRÉSIDENT:

3660 Et ce laboratoire était un laboratoire privé ou un laboratoire qui appartient au ministère de l'Environnement?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3665 Notre laboratoire.

LE PRÉSIDENT:

Ça ne tombe pas bien, ça ne tombe pas bien.

3670 Donc, si je comprends bien, monsieur Gariépy, vous êtes en dialogue avec le ministère de l'Environnement et votre dossier a progressé plutôt lentement, mais il y a controverse sur le niveau des analyses et sur les interprétations des résultats?

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3675 Bien - l'interprétation des résultats - moi, ce que je me demande, dans la dernière lettre que j'ai faxée et que j'ai déposée en main propre, je veux dire, est-ce que le promoteur doit continuer à dépenser encore un an ou bien si, par les résultats obtenus, ils peuvent dire «non, bouchonne-le». Tu sais, à un moment donné, il y a une limite. Puis je ne suis pas choqué, là.

3680 Je suis dans l'enseignement, puis c'est de même dans mon enseignement, je ne suis pas autoritaire mais je suis convaincu...

LE PRÉSIDENT:

3685 Non, mais c'est parce que - entendons-nous, monsieur - s'il y a une controverse entre les analyses faites par votre consultant et les analyses faites par le ministère, là, je comprends, le ministère...

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3690 Il n'y a pas vraiment controverse sur les analyses, monsieur le président, il y a controverse sur le drastique. Là, il y a deux ans, en 1998, on a accepté de faire un suivi de deux ans tel qu'il nous a été imposé, alors c'est clair, on a pompé 1998 puis on pompe 1999. Mais il y a eu des résultats en 1996, il y a eu des résultats en 1997. Puis depuis 1997, il y a une firme privée témoin, qu'eux autres, ils ne trouvent rien. Mais le litige, c'était sur le drastique; on ne s'est pas entendus, on a plié, le promoteur a plié, on a dit «d'accord, on y va sur deux ans».

3695

LE PRÉSIDENT:

3700

Donc, vous trouvez que le ministère, il «taponne» trop longtemps, il prend trop d'échantillons par rapport...

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3705

Bien, je me dis, si les résultats de 1998, monsieur le président, s'ils ne sont pas satisfaits des résultats, qu'ils le disent au promoteur, qu'ils n'attendent pas à la fin de 1999 pour dire «bien, les résultats de 1998 n'étaient pas bons, monsieur». Il me semble que ce serait logique.

3710

LE PRÉSIDENT:

Ça va.

3715

Monsieur Latulippe?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

3720

Sans faire de controverse, on estime que, comme on dit en bon français, ça marche pas de même. Le suivi qu'on a demandé effectivement, c'est une période assez longue pour nous démontrer qu'il n'y a aucune possibilité de contamination. Alors à ce moment-là, l'intervenant aurait voulu qu'on lui dise «ferme ton puits, c'est trop long». C'est à lui à prendre la décision, et c'est la position qu'on a prise.

3725

LE PRÉSIDENT:

Non, non, ce n'est pas ça, ce n'est pas «ferme ton puits», c'est de dire l'autorisation peut être donnée ou ne peut pas être donnée.

3730

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Tant que l'étude n'est pas faite, à la limite, on ne peut pas décider pour monsieur...

LE PRÉSIDENT:

3735

Mais la controverse qu'il y a avec monsieur et avec la firme, est-ce que c'est une controverse sur la nature des échantillons et de l'évaluation ou sur la durée du test?

3740

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est aussi sur la méthode drastique dont monsieur a parlé, c'est une méthode que monsieur contestait dans la rencontre. C'est une méthode qui a fait ses preuves et qui nous sert de base. Je n'entrerais pas dans le détail de ça, on pourra vous l'expliquer, M. Ouellet pourra...

3745

LE PRÉSIDENT:

Alors il y a une controverse de méthodes, entre votre méthode et la méthode...

3750

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Préconisée par monsieur.

LE PRÉSIDENT:

3755

... préconisée par HGE qui est la firme...

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3760

Monsieur le président, j'ai une lettre ici du ministère de l'Environnement, Michel Lavallée, qui me dit «l'an passé, on s'est entendus qu'on ferait un pompage de deux ans, deux périodes critiques». C'est l'été, ça, les périodes critiques. On a commencé l'année passée puis on devrait terminer cette année. Avec le résultat qui a cumulé 1996, 1997, 1998, on a demandé, nous autres, pour l'institution prêteuse de monsieur, on a demandé «d'après vous autres, est-ce que ça s'en va sur le bon bord?», tu sais, si ça se continue de même, est-ce que ça s'en va sur le bon bord? Si c'est déjà parti sur le mauvais bord, qu'ils le disent donc. Ce n'est pas sur le drastique qu'on ne s'entend pas. Parce que j'ai une lettre - je peux vous la donner, monsieur le président...

3765

3770

LE PRÉSIDENT:

Non, non.

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3775

... j'ai une lettre de Michel Lavallée qui me dit qu'on s'est entendus sur un suivi analytique de deux ans, deux périodes critiques.

3780

LE PRÉSIDENT:

3785 Oui, oui. Mais comme le ministère a une méthodologie, une méthodologie qu'il doit suivre et qui ne correspond pas à votre méthodologie, vraisemblablement sa méthodologie est plus sévère, est plus exigeante, et de ce côté-là, compte tenu de l'enjeu de santé publique qui est lié à de l'eau embouteillée...

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3790 Monsieur le président, on ne s'entend pas, on ne s'entend pas. On va s'expliquer tout de suite. C'est que ce qu'il nous demande, M. Latulippe, quand on s'est rencontrés, il dit que, selon le drastique, qui est trop élevé, ça prend un suivi analytique de deux ans. C'est ce qu'il nous a dit. On a rencontré son collègue, Michel Lavallée, de l'Environnement, puis on a endossé ça, on l'a endossé, le deux ans. On a commencé l'année passée...

3795

LE PRÉSIDENT:

Oui, et l'autre va avoir lieu cet été?

3800

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

Cet été.

LE PRÉSIDENT:

3805

En 1999, c'est parfait, quand il aura lieu, vous saurez la réponse.

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3810

C'est ça. Mais étant donné qu'il y a la moitié du suivi de deux ans de fait, ils ont les résultats de 1998. On continue à analyser par Biolab tous les mois...

LE PRÉSIDENT:

3815

Non, non, écoutez, on va arrêter là. Parce que ce qu'il y a de clair, ce que le débat fait apparaître, c'est qu'il y a un conflit, il y a une divergence sur les méthodologies, et la méthodologie que le ministère de l'Environnement suit, à partir de contraintes de santé publique qui vous exigent deux ans. Un an n'est pas suffisant, c'est la deuxième année, quand elle sera complétée, il pourra y avoir une réponse. Si vous demandez à cette étape-ci s'il y a une réponse, ils vont vous dire «non, il n'y a pas de réponse, il faut que ce soit complété». Là-dessus, moi, je n'ai rien à dire et...

3820

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3825 Je ne leur demandais pas de permis.

LE PRÉSIDENT:

3830 Non, non, mais vous demandiez un avis à des fins de subventions. Ça va? Merci
d'être venu nous expliquer votre dossier, par exemple. Indépendamment du résultat, le circuit
technico-administratif était pour le moins surprenant.

M. FRÉDÉRIC GARIÉPY:

3835 Contrairement à ce que mon ton laisse présager, je n'étais pas choqué.

LE PRÉSIDENT:

3840 Ah non, je ne pense pas que vous étiez choqué, mais vous étiez convaincu. Merci,
monsieur Gariépy.

M. Abdel Nasser Hamoudi, s'il vous plaît. Il vient de quitter. M. Grant Mackenzie.

M. GRANT MACKENZIE:

3845 Alors, je suis Grant Mackenzie, membre du CRELA et résidant dans les Laurentides.

LE PRÉSIDENT:

3850 Qu'est-ce que c'est que le CREA?

M. GRANT MACKENZIE:

3855 CRELA, Conseil régional de l'environnement des Laurentides. M. Beauchamp et
membres de la Commission, pour tous ceux qui ont des chalets, c'est toujours la fameuse
question qui était touchée légèrement à Saint-Jérôme il y a quelques jours, c'est la question du
BTI, que je veux approfondir un peu parce qu'on a vécu certaines frustrations locales dans le
bout des Laurentides.

3860 La question pour M. Latulippe, c'est : j'ai compris que si une demande est faite pour un
permis pour appliquer le BTI - pour les gens ici, c'est le traitement de contrôle des insectes
piqueurs - mon inquiétude, c'est que si on juge, comme citoyens, comme gens de la place,
qu'on ne veut pas que ce soit fait, de quelle façon est-ce qu'on peut arrêter la procédure?

3865 **LE PRÉSIDENT:**

On a eu une certaine discussion ici même encore sur le BTI, je pense que c'est hier soir. Alors quelqu'un qui veut vraiment s'opposer à l'épandage de BTI, quelles sont les démarches qu'il peut entreprendre?

3870

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Je n'avais pas compris la question comme ça, je m'excuse, monsieur le président...

3875

LE PRÉSIDENT:

Mais c'est bien ça que vous avez demandé?

3880

M. GRANT MACKENZIE:

C'est ça. De quelle façon est-ce qu'on peut freiner l'arrosage ou le traitement si on juge que, pour nous, ça ne fait pas notre bonheur?

3885

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est un épandage qui serait fait par la municipalité ou...?

LE PRÉSIDENT:

3890

On peut vérifier.

Est-ce que c'est votre municipalité qui veut faire cet épandage-là?

3895

M. GRANT MACKENZIE:

Encore là, la chose qui est inquiétante, c'est que le maire de notre ville, ça se trouve à être Sainte-Agathe Nord, nous dit que la MRC des Laurentides semble vouloir traiter la région au complet. Maintenant, je sais qu'il y a les coûts attachés à ça puis qu'il y a bien de la négociation peut-être, mais je sais aussi qu'il y a une firme qui fait ce travail-là avec un marketing extrêmement fort. Notre inquiétude, c'est que les villégiateurs, ils s'en vont en campagne pour se reposer, puis ils ne s'en occupent pas beaucoup, beaucoup de leur dossier, puis tout d'un coup, il y a de quoi qui arrive, puis qu'ils ne savent pas, puis ils ne sont pas éveillés, et on se fait passer des savates.

3905

LE PRÉSIDENT:

On se fait passer un BTI.

3910 **M. GRANT MACKENZIE:**

Exactement. C'est simplement pour mobiliser les gens. Je veux savoir de quelle façon est-ce qu'on peut procéder.

3915 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. Est-ce qu'à une certaine grandeur, un projet comme ça est soumis à la procédure d'évaluation d'examen des impacts?

3920 **M. JEAN RIVET:**

Oui, s'il dépasse les superficies prévues au règlement pour l'épandage aérien.

LE PRÉSIDENT:

3925

Est-ce qu'il est question d'épandage aérien dans votre région?

M. GRANT MACKENZIE:

3930 Non.

LE PRÉSIDENT:

C'est épandage au sol?

3935

M. GRANT MACKENZIE:

Et c'est justement ça, notre inquiétude. Pour vous donner encore un peu plus de détails, c'est mis dans les ruisseaux qui se jettent dans les lacs, et il y a plusieurs gens, les riverains dans notre coin, qui tirent l'eau directement des ruisseaux et des lacs des fois par boyau direct et des fois par puits de surface.

3940

LE PRÉSIDENT:

3945 Mais comment ils l'épandent?

M. GRANT MACKENZIE:

3950 Ils le mettent en chaudière, je crois. C'est fait manuellement puis c'est très artisanal.

LE PRÉSIDENT:

Ils veulent le faire dans l'eau?

3955

M. GRANT MACKENZIE:

Ah oui, ah oui, ah oui. Le BTI est mis dans les ruisseaux, puis ça s'étend, puis ça tue les larves de moustiques et mouches noires supposément, et ça peut s'étendre sur une distance de 6 kilomètres. Et mon inquiétude, c'est que dans toutes les informations que j'ai, c'est défendu de le mettre dans l'eau potable, et moi, je dis que dans certaines situations dans les Laurentides, c'est l'eau potable effectivement qu'on vise. Et, pire que ça - et encore là, sans mentionner le nom de qui que ce soit - on nous dit «bien, nous autres, on fait ça - en parlant du contracteur - oui, on applique ça, puis on suit les cartes du ministère pour savoir où sont les puits». Puis quand j'ai vérifié l'autre jour avec celui qui s'occupe justement de l'eau souterraine, monsieur... Ouellet?

3960

3965

LE PRÉSIDENT:

Ouellet, oui.

3970

M. GRANT MACKENZIE:

Il a bien confirmé que les seuls puits qui apparaissent sur les cartes, c'est les puits artésiens. Ça, c'est creusé, puis effectivement, il n'y a pas d'impacts sur ces puits-là par l'eau de surface puis le BTI, mais il n'y a aucun contrôle sur les puits de surface.

3975

LE PRÉSIDENT:

Madame de santé publique - je n'arrive pas à voir votre nom, je m'excuse - madame Christin, j' imagine qu'il y a interdiction de mettre du BTI dans l'eau potable?

3980

Mme CLAUDINE CHRISTIN:

Malheureusement, représentant la région de Montréal, je ne suis pas très au fait de ce dossier-là, mais je pourrais appeler mon collègue des Laurentides pour qu'il vous donne une réponse. Ça vous convient?

3985

LE PRÉSIDENT:

Oui, oui, ça va.

3990

Oui, allez-y.

3995

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

C'est évident que pour arrêter cet épandage-là - je comprends que c'est fait par la municipalité, donc...

4000

LE PRÉSIDENT:

Mais on ne le sait pas, on ne le sait pas. C'est possiblement Sainte-Agathe Nord et c'est peut-être un projet qui est en train d'être géré par la MRC-Laurentides.

4005

Moi, je pense qu'il faut alerter votre bureau régional, et qu'eux autres interviennent auprès des municipalités. Vous devez construire un dossier et avertir le ministère de l'Environnement.

4010

M. GRANT MACKENZIE:

Mais le problème, c'est que... C'est vrai que c'est la municipalité qui va demander, mettons, aux compagnies de faire le contrôle des mouches piqueurs, mais le contracteur va aller chercher un permis du ministère de l'Environnement, d'après ce que je comprends, et moi, je dis, notre seule voie, c'est d'aller au ministère puis dire «non, on ne le veut pas». Et moi, je me demande de quelle façon est-ce qu'on peut parer ça.

4015

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Écoutez, le certificat d'autorisation, c'est émis sous une certaine discrétion du ministre, parce que c'est le ministre via le directeur régional qui l'émet. Maintenant, s'il n'y a pas de preuve de dommages comme telle, le certificat va être émis à la municipalité, par exemple, ou au contracteur. Si un particulier, du fait cet épandage-là, subit un préjudice, la Loi sur la qualité de l'environnement prévoit un droit à la qualité de l'environnement et des mesures peuvent s'appliquer - évidemment, là, on parle de tribunaux - pour contrer un préjudice qu'on subit de façon particulière.

4020

4025

Maintenant, si le citoyen en question fait la démonstration à la Direction régionale que c'est un produit dommageable et dangereux, à ce moment-là la considération qui va être prise pour l'émission du CA, le dossier va être vu au mérite et le directeur régional pourra voir au mérite qu'est-ce qu'il y a à faire là-dessus.

4030

LE PRÉSIDENT:

4035 Est-ce que vous me confirmez la méthode? On ne se trompe pas, il s'agit bien d'un BTI qui serait jeté dans l'eau carrément?

M. JEAN RIVET:

4040 Dans certaines circonstances, ça peut arriver, mais monsieur semble dire que... On va vérifier auprès de la Direction régionale des Laurentides, s'ils sont au courant. Je signale qu'à Laval, ils ont fait des études aussi du côté de la santé publique. S'il y a des concentrations à ce point-là tout près de l'eau potable... de l'eau de surface qui est utilisée comme eau potable, c'est à vérifier.

4045

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Effectivement, suite à une question de Mme Agnès Grondin concernant le cas de Saint-Adolphe, docteur Michel Savard, à la séance du 6 mai, nous avait expliqué que, bon, ces bacillus teligentis ont une durée de vie d'à peu près 24 heures, et que les études expérimentales actuellement était rassurantes - il n'y avait pas d'études épidémiologiques - et que, par ailleurs, au ministère de l'Environnement, on avait dit qu'on n'avait pas d'étude sur l'impact écologique. Il semble que, effectivement, c'est mis dans les ruisseaux, c'est comme ça que c'est utilisé.

4050

4055 **LE PRÉSIDENT:**

Alors on va essayer de ramasser des informations au fur et à mesure où elles viennent. Donc, il me semble évident que le ministère de l'Environnement vous dit de tout de suite alerter les gens de la région susceptibles d'émettre un permis et de faire valoir votre position... ou le risque potentiel que cela peut représenter pour les puits de surface.

4060

M. GRANT MACKENZIE:

Malheureusement, au niveau municipal, des fois c'est de la politique. Puis j'ai même entendu dire les phrases comme quoi que «oui, mais si on peut tuer les mouches, ça va amener plus d'affaires dans notre coin», puis moi, je trouve ça épouvantable comme approche d'un officier municipal, mais ça s'est dit quand même. Alors ça m'inquiète qu'au niveau municipal, on puisse réussir, parce qu'eux autres, ils vont simplement faire ce qu'ils veulent. Ils ne seront pas réélus, c'est sûr, mais ça, c'est quatre ans plus tard; c'est peut-être un peu trop tard, on ne le sait pas.

4065

4070

Le problème avec ça, c'est qu'il n'y a pas de preuves comme quoi c'est dangereux, mais il n'y a pas de preuves comme quoi c'est correct non plus, et c'est ça qui est mon inquiétude. J'ai un bulletin ici, le Bulletin d'information en santé environnementale, volume 6, no 5, en septembre 1995, à la page 2 qui dit:

4075

«L'application directe du BTI dans des plans d'eau servant de prises d'eau potable est interdit.»

4080 Bien, quand j'ai vu ça, j'ai dit «câline», c'est quoi, ça, pourquoi ils diraient ça dans un bulletin comme ça pour des gens qui connaissent pas ça». Ç'a allumé la lumière un peu, puis le drapeau rouge, si vous voulez. Alors c'est pour ça que, je me dis, si les gens veulent se mobiliser contre l'idée parce qu'on n'est pas sûrs, de quelle façon est-ce qu'on peut le faire, de quelle façon est-ce qu'on peut arrêter ça.

4085

LE PRÉSIDENT:

Voulez-vous, vous nous donnerez le numéro précis de votre bulletin, on va le mettre en référence, on le fera venir du...

4090

M. GRANT MACKENZIE:

J'en ai une couple.

4095

LE PRÉSIDENT:

Vous en avez une couple? Vous en déposerez un et on le mettra tout de suite dans les centres de documentation.

4100

Alors est-ce qu'il y a quelqu'un ici, dans l'assemblée, qui peut éclairer monsieur sur ce qui peut être fait pour sensibiliser sa population par rapport à...

M. GRANT MACKENZIE:

4105

Pas sensibiliser la population, arrêter la procédure.

LE PRÉSIDENT:

4110

Arrêter la procédure. Arrêter la procédure, on vous l'a dit, allez au ministère de l'Environnement.

M. GRANT MACKENZIE:

4115

Exactement. Et de quelle façon est-ce qu'on peut s'entendre sur une espèce de volonté de la part des citoyens, si vous voulez, qui veulent se mobiliser? Est-ce que ça prend un référendum de 50 noms ou est-ce que ça prend... Qu'est-ce que ça prend?

4120 **M. JEAN RIVET:**

Si vous me permettez, je vais faire la distinction entre deux situations. Si le certificat d'autorisation est émis, ça va être difficile, mais ça ne vous empêche pas de vous adresser à notre Direction régionale, dont on peut vous donner les coordonnées, à qui on en parlera.

4125 Deuxième chose, qu'il soit émis ou non, ou pour les années futures... Je me permets, monsieur le président, de rappeler que ce sont les municipalités, ce sont les élus, ce sont des fois plusieurs élus de plusieurs municipalités qui se liguent pour nous faire ce genre de demande-là. On est drôlement placé, on est très difficilement placé pour dire non devant ce genre de pression, et on est très difficilement placé quand ils nous disent qu'ils ont des consultants
4130 compétents, qu'ils connaissent toutes les méthodes d'application et qu'ils connaissent, soi-disant, les impacts possibles influant sur les sources d'eau potable. Alors ce n'est pas un aveu d'impuissance...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4135 Il faut faire attention. Si vous donnez l'impression que le ministère prend ses décisions en fonction de pressions des élus, j'imagine que ce n'est pas ça que vous voulez dire.

M. JEAN RIVET:

4140 Non, ce n'est pas l'impression que je veux donner, monsieur le commissaire, je veux juste rappeler, à monsieur et à tout le monde, que quand un conseil municipal vient nous voir, en principe, il l'a pris au nom de ses citoyens. Si un nombre significatif de citoyens n'est pas d'accord, qu'ils le fassent savoir autrement que par le ministère de l'Environnement, on pourra
4145 les aider sur un plan technique, scientifique et légal, mais sur le plan politique, la démocratie locale doit jouer.

LE PRÉSIDENT:

4150 Je comprends ça. Mais ce que je comprends moins bien, c'est qu'un ministère de l'Environnement n'ait pas de point de vue écologique sur l'idée d'intervenir d'une manière systématique avec des insecticides, même biologiques, pour détruire la base de la chaîne alimentaire, et là, je ne comprends pas. Si on parlait - et je me répète - si on parlait d'insectes piqueurs dangereux qui amènent la malaria, ou le sida, ou ce qu'on voudra, là, je
4155 comprendrais, il y aurait un objectif fondamental de santé publique.

Mais sur des fonctions de confort, si on commence à jouer sur le système écologique en allant à sa base de manière massive par des choses qu'on jette dans l'eau, je ne comprends pas que le ministère de l'Environnement n'ait pas là-dessus une prise de position de principe au
4160 plan de l'écologie. Même si les règlements peuvent encore faire que, peut-être, il y a un vendeur de BTI, un poseur de BTI qui peut convaincre des maires, poussés par des gens sen-

sibles dans la nature, qui aiment la nature et qui n'aiment pas les bibittes, puis de le dire, c'est peut-être une solution, mais au plan du point de vue écologique, là, je suis un peu surpris.

4165 **M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:**

Monsieur le président, je voudrais rectifier votre surprise ou - je ne sais pas comment vous...

4170 **LE PRÉSIDENT:**

Mais je l'ai été tellement de fois aujourd'hui que...

4175 **M. JEAN RIVET:**

On a reconnu qu'au plan environnemental - avant-hier soir - on a reconnu qu'au plan environnemental, l'absence d'études, même faites par d'autres, était inquiétant et qu'on s'en préoccupait. Mais on parle d'une autre situation, si vous me permettez. D'après ce que je la comprends, on parle d'une situation légèrement différente où il y aurait peut-être des quantités importantes près de sources d'eau potable; ce qui est, vous l'admettez, un peu différent.

4180

LE PRÉSIDENT:

Mais il pourrait y avoir des campagnes ou des démarches d'information sur le fonctionnement d'un écosystème et sur les enjeux de pratiques nouvelles de ce type-là. Moi, je pense que sans porter atteinte à...

4185

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Et rectifions. Dans ce sens-là aussi, on émet un certificat d'autorisation parce qu'on estime qu'il est justifié de l'émettre. Mais il n'y a pas de droits acquis à polluer. Si la démonstration nous est faite que ce n'est pas adéquat, le certificat d'autorisation pourrait être révoqué.

4190

4195 **LE PRÉSIDENT:**

C'est ça, mais faisons-le avant que tout le monde s'y mette mur à mur.

Oui, monsieur?

4200

M. GRANT MACKENZIE:

Je sais qu'il n'y a pas de preuves comme quoi que c'est mortel, mais ils ne le savent pas non plus. Parce que Abbott qui font le «vectorbac», je pense que le produit en question est mis dans leurs fiches toxicologiques que ça ne devrait pas être utilisé dans l'eau potable. Tout le monde dit «il faut pas faire ci, il faut pas faire ça», mais il reste que... Je suis d'accord avec docteur Savard l'autre soir quand il a dit qu'il n'y a pas d'indications à date de maladie, mais il a dit qu'il faut faire preuve de jugement dans l'application et pas de l'appliquer près de l'eau potable. Et on a aussi vu que nos inspecteurs municipaux manquent d'instruction, manquent de compétence - il n'y a pas de suivi qui se fait - alors ils vont l'appliquer comme ils veulent, et j'ai peur un peu qu'ils ne suivent même pas les consignes du fabricant. Je ne sais pas si le ministère de l'Environnement a des inspecteurs qui font un suivi. Je ne pose même pas de question.

LE PRÉSIDENT:

Ça va.

M. GRANT MACKENZIE:

Alors je ne sais pas, c'est comme je vous dis, s'il y a moyen de serrer la vis un peu ou...

LE PRÉSIDENT:

Mais vous avez sensibilisé le ministère, je pense, et, de votre côté, dans votre coin, il faut aller au ministère de l'Environnement.

M. GRANT MACKENZIE:

Merci beaucoup.

LE PRÉSIDENT:

Merci.

Mme Nathalie Prévost, s'il vous plaît. M. Daniel Vanier. Bonsoir, monsieur Vanier.

M. DANIEL VANIER:

Bonsoir, monsieur le président, bonsoir, madame la commissaire, bonsoir, monsieur le commissaire. Deux questions. Première question : au début du siècle dernier, la majorité des aqueducs des services d'alimentation en eau potable étaient privés; quelles sont les raisons que ces aqueducs sont devenus publics? Je veux une réponse du ministère de l'Environnement.

4245

LE PRÉSIDENT:

C'est dans votre exposé de départ, d'ailleurs, où vous dites que les aqueducs étaient d'abord privés puis que, ensuite, ils sont devenus publics. Est-ce que vous savez les raisons pour lesquelles...

4250

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Les raisons historiques, je vais vérifier, j'ai déjà vu une note là-dessus, mais plutôt que m'avancer sur une piste, je vais vérifier et je vais en parler avec mes collègues aussi du MAM, mais on vous donnera une réponse dans une audience ultérieure.

4255

LE PRÉSIDENT:

Une intervenante, cet après-midi, a fait allusion que c'étaient des raisons de santé et les épidémies qui avaient amené ça, mais là, on ne le sait pas. Est-ce que vous le savez, vous, madame, au niveau de la santé?

4260

Mme CLAUDINE CHRISTIN:

Au niveau de la santé, je pense que l'usine Atwater, sans me tromper, a été créée en 1911, a été construite en 1911 - vous pouvez me corriger peut-être. La raison à ce moment-là, c'est qu'effectivement, il y avait beaucoup de petits bouts de tuyau un peu partout. , et je pense que l'historique peut être retrouvé dans un document de la Ville de Montréal qui présente l'usine de filtration. je n'ai pas de mémoire des détails, mais il me semble qu'on peut trouver ça assez facilement.

4265

4270

LE PRÉSIDENT:

Vous ne savez pas si c'est pour des raisons de santé ou si c'est pour des raisons de cohérence administrative que l'installation de services publics s'est faite?

4275

Mme CLAUDINE CHRISTIN:

Je ne sais pas s'il y a vraiment un rapport de cause à effet, si c'était la quantité de tuyaux, si c'étaient les gens qui étaient desservis ou non. Il y a une autre source d'information au Musée de l'histoire de Montréal, ils ont des bulletins et il y en a un qui traite de la santé publique et des usines d'eau à Montréal aux alentours des numéros, de mémoire, à peu près 25, 26.

4280

4285

LE PRÉSIDENT:

Avez-vous apporté votre *computer* aussi?

Mme CLAUDINE CHRISTIN:

4290

C'est ma mémoire.

LE PRÉSIDENT:

4295

Merci. D'autres ministères ont de l'information sur ça?

4300

Je vous signalerai, monsieur Vanier, là-dessus que dans le livre de Gariépy et compagnie qui s'appelle «Ces systèmes qui nous gouvernent», si ma mémoire est bonne, il y a une étude sur le réseau téléphonique à Montréal qui est fort intéressant parce que c'est l'exemple complémentaire d'un réseau privé entouré par une procédure de type public, et ils font la comparaison avec l'électricité en même temps. Il y a là des choses fort intéressantes sur le rapport public-privé et sur les manières dont une institution est encadrée dans un système d'État et un système d'institution. Alors on regardera la recherche sur cette question-là.

4305

M. DANIEL VANIER:

4310

O.K. Donc, ils vont me répondre par écrit ou ils vont répondre publiquement la semaine prochaine lors des audiences? Comment je vais retrouver l'information? C'est ça que je voudrais savoir. J'aimerais mieux une réponse écrite de la part du ministère de l'Environnement, je préférerais, monsieur le président.

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4315

Monsieur le président, on va vérifier si on a quelque chose là-dessus, et si on n'a rien là-dessus, on vous donnera une réponse.

LE PRÉSIDENT:

4320

Vous donnerez une réponse écrite aussi comme quoi vous n'avez pas trouvé. O.K.?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4325

Voilà.

LE PRÉSIDENT:

4330 Mais, de toute manière, nous autres, on va chercher pendant ce temps-là la référence indiquée par madame, on va s'assurer qu'il y a un de nos analystes qui va aller à la pêche sur l'information que vous avez donnée.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4335 Mais je vous cite également l'étude... c'est-à-dire, ce n'est pas une étude mais une monographie. «L'aqueduc de Montréal, son historique» pour la période comprise entre les années 1800 et l'année 1912, et aussi «L'eau a une source» du Service des travaux publics, Ville de Montréal. L'autre étude était de Smith F. Clifford, et dans cette étude-là, on mentionne que:

4340 *«Dans les années 1950 à 1970, les plus importants aqueducs privés ont été municipalisés car ils ne réussissaient pas à maintenir les infrastructures en bon état et à les améliorer convenablement.»*

M. DANIEL VANIER:

4345 Merci beaucoup, monsieur Genest. Je vais poser ma deuxième question. Quelles sont les démarches que doit faire le ministère de l'Environnement pour présenter un projet de règlement - exemple, si on voudrait modifier un règlement sur les rejets industriels ou une nouvelle norme sur les eaux potables - devant le secrétariat à la réglementation et quel sera l'impact que ce secrétariat aura sur une future politique de gestion de l'eau?

LE PRÉSIDENT:

4355 Il y a deux questions dans votre question.

M. DANIEL VANIER:

Oui, c'est très global.

4360 **LE PRÉSIDENT:**

Quelles sont les démarches pour le ministère de l'Environnement pour présenter un règlement?

4365 **M. DANIEL VANIER:**

Quelles sont les démarches qu'il doit faire pour présenter un projet de règlement devant le secrétariat à la réglementation et quel aura l'impact de ce secrétariat sur une future politique de gestion de l'eau.

4370

LE PRÉSIDENT:

O.K. Je vous signale qu'il y a une différence entre un règlement et une politique, par ailleurs, ce n'est pas pareil.

4375

M. DANIEL VANIER:

Oui, mais à l'intérieur de la politique, il y a peut-être un plan d'action, et peut-être qu'à l'intérieur de ce plan d'action, on va vouloir mettre en place de nouveaux règlements comme, mettons, des nouvelles normes sur l'eau potable, des nouvelles normes pour les rejets des usines d'épuration, ou des nouvelles normes sur les rejets industriels. Je sais que ça va faire partie de vos travaux, monsieur le président.

4380

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Alors la démarche pour un règlement, que ce soit le ministre de l'Environnement ou tout ministre, le ministre va présenter un mémoire dans une formule standard, c'est-à-dire que les rubriques sont standardisées, et le tout est signé par le ministre, soumis à ses collègues du Conseil des ministres. Une fois approuvé, il suit le processus d'examen par le ministère de la Justice au niveau du comité de législation, pour passer à travers les secrétariats du conseil exécutif, dont le secrétariat à la réglementation - qui a changé de nom il y a trois semaines - alors de l'allégement réglementaire maintenant...

4385

4390

LE PRÉSIDENT:

Secrétariat à l'allégement réglementaire?

4395

4400

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui. Alors donc, c'est le processus. Et, en bout de ligne, lorsqu'il a reçu l'aval de tous ces secrétariats et, en bout de ligne, celui du Conseil des ministres, il va faire l'objet d'une publication, parfois une prépublication, pour une entrée en vigueur.

4405

LE PRÉSIDENT:

Est-ce qu'il passe au Conseil des ministres avant d'aller aux différents comités?

4410

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Non, c'est l'inverse. Je me suis trompé.

LE PRÉSIDENT:

Il passe par des comités. Est-ce qu'il va à ce qu'on appelait autrefois le «COMPADR», est-ce qu'il passe au comité ministériel, à différents comités ministériels?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Oui, je pense. Il y a une procédure administrative qui doit être écrite au niveau du conseil exécutif pour l'acheminement de ces documents-là.

LE PRÉSIDENT:

Donc, automatiquement, tous les règlements passent par le secrétariat à l'allègement de la réglementation?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Lorsqu'il y a une réglementation, oui. Et les secrétaires de ministères doivent, j'imagine, détenir la procédure à suivre dans chacun des ministères. Maintenant, l'impact d'un règlement soumis, comment est-il analysé par le secrétariat à l'allègement réglementaire; ce sont des analystes qui se penchent sur le dossier, on vérifie l'opportunité, et caetera. Tout dépend du règlement. Si c'est un règlement sur les neiges usées, ou différentes normes, l'examen se fait par des analystes, et, en bout de ligne, il y a une approbation du secrétaire général concerné.

LE PRÉSIDENT:

Il y a une analyse par les analystes, et cette analyse, ensuite, est-ce qu'elle retourne au niveau politique pour l'approbation par le comité de législation?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

Elle retourne lorsque...

LE PRÉSIDENT:

4455 Au secrétariat à l'allégement, comment est-ce qu'elle traverse le secrétariat à l'allégement? Est-ce que, là, il y a des ministres qui siègent là, au secrétariat à l'allégement?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

4460 Non, c'est un secrétariat, alors donc, il est étudié dans le secrétariat. Si mes collègues des autres ministères ont des aspects... Peut-être M. Tourangeau. Alors il est soumis au secrétariat à la déréglementation, il est analysé, et il peut revenir dans le ministère pour des précisions, des modifications ou des éléments à ajuster, et ensuite, il va retourner s'il est conforme aux demandes, puis là, il suit le processus.

4465

LE PRÉSIDENT:

 Alors le secrétariat à l'allégement de la réglementation fait une recommandation ou des amendements, ou propose...

4470

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

 Des recommandations, c'est ça.

4475

LE PRÉSIDENT:

 ... soit appuie, soit déconseille, ou bien donc suggère des modifications?

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

4480

 Voilà.

4485

LE PRÉSIDENT:

4490 Dans un projet de règlement, il me semble qu'il y avait aussi... dans le mémoire qui doit être construit, qui le soutient, il doit y avoir aussi une analyse économique aussi ou une analyse de son impact sur l'économie.

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

4495 Oui, ça fait partie du processus, une analyse d'impact économique. Il y a aussi une version juridique qui accompagne le mémoire du ministre. Donc, habituellement, c'est une version qui est une première version technique, et qui subit le même processus, qui peut être amendé sous des suggestions faites par les différents secrétariats.

4500 **LE PRÉSIDENT:**

O.K. Quand, maintenant, le dossier est approuvé une première fois au Conseil des ministres dans le cas d'un règlement sur l'environnement, à ce moment-là le règlement est publié ou prépublié à ce moment-là?

4505

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

Je m'excuse, j'ai raté le début de votre question.

4510 **LE PRÉSIDENT:**

Dans la Loi de la qualité de l'environnement, il y a toujours une consultation automatique sur le projet de règlement, la prépublication est donc à une période...

4515 **M. JEAN-MAURICELATULIPPE:**

Ou une publication, il peut y avoir une publication.

LE PRÉSIDENT:

4520

... est-ce que cela est fait, est-ce que cette étape-là de prépublication est faite avant d'être présentée au Conseil des ministres ou après?

4525

M. JEAN-MAURICELATULIPPE:

4530 Non, non, après, parce qu'il entre en vigueur au bout de 60 jours, par exemple, ou 90 jours, après prépublication, les gens sont invités à produire des mémoires, à produire des documents ou des mémoires, sur le projet de règlement, et, en bout de ligne, il peut entrer en vigueur. On tient compte des mémoires, il peut être réajusté en fonction des mémoires.

LE PRÉSIDENT:

4535

O.K. On vous a renvoyé la balle, au ministère des Richesses naturelles. Est-ce que la procédure identifiée ressemble à ce que vous connaissez?

M. SERGE TOURANGEAU:

4540

Oui, monsieur le président, c'est une façon de faire qui s'applique pour l'ensemble des ministères, et ce que M. Latulippe vous a expliqué, c'est exact. Il y a un élément que j'ajouterais, c'est que, également, souvent, on demande de vérifier si une réglementation semblable ne se retrouve pas dans d'autres provinces, donc, un aspect comparable, pour être en mesure de mesurer un peu cette réglementation-là par rapport à d'autres. Ça, c'est un élément de plus que j'ajouterais. Mais le reste, c'est exact.

4545

LE PRÉSIDENT:

4550

Est-ce que la procédure est la même pour les ministères à vocation économique comme pour les ministères... comme pour la santé ou pour l'environnement?

M. SERGE TOURANGEAU:

4555

Oui. En fait, la préoccupation réglementaire s'applique pour tous les ministères qui déposent soit un projet de nature réglementaire ou autre. Alors c'est un processus qui s'applique à l'ensemble des ministères et organismes.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4560

Est-ce que l'étape du bureau des règlements existe toujours?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4565

Oui, absolument. Quand je dis le processus du comité de législation, du comité de réglementation, bureau des règlements - je ne me souviens plus du terme exact - il y a des discussions évidemment au plan juridique, la première version peut être peaufinée, ils ont toutes sortes de terminologies qui sont particulières.

4570

Monsieur le président, on vient de me passer une information concernant la première question de monsieur. A la page 30 du document de consultation sur la gestion des services d'eau, on dit :

4575

«Jusqu'au milieu du 19e siècle, les équipements d'alimentation en eau potable au Québec étaient la propriété presque exclusive des particuliers ou des entreprises privées. Les problèmes découlant de l'intensification de l'urbanisation, du manque d'eau potable, des épidémies, des incendies

amènent rapidement les municipalités à prendre en charge cette responsabilité.»

4580

Alors ça pourra faire une piste de recherche pour monsieur sur cette question-là. Sans doute, il doit y avoir des masses de volumes à la bibliothèque, entre autres, de l'Assemblée nationale là-dessus.

4585

M. DANIEL VANIER:

Monsieur le président, pour préciser un petit peu la réponse du ministère de l'Environnement, moi, j'aimerais savoir - le fameux secrétariat à l'allègement réglementaire... Bon, on demande une analyse économique de l'impact d'un règlement...

4590

LE PRÉSIDENT:

Ça, de toute manière, avant que ça aille là. C'est dans les mémoires.

4595

M. DANIEL VANIER:

C'est dans les mémoires. On demande une analyse économique, mais est-ce qu'on demande aussi une analyse de justification environnementale du règlement? Parce que c'est beau de voir un peu l'impact que peut avoir le nouveau règlement sur le développement économique... Souvent, bien, on sait qu'en environnement, ça peut représenter certaines contraintes pour les industries, mais aussi, il faudrait voir aussi la justification environnementale. Est-ce que, dans le mémoire, ça se retrouve à ce moment-là, est-ce qu'il y a une analyse claire sur ce point-là?

4600

4605

LE PRÉSIDENT:

Dans le mémoire du ministre qui accompagne le projet de règlement, est-ce que les raisons écologiques sont indiquées?

4610

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

D'abord, disons tout de suite que les études économiques sont requises pour les projets de 10 millions \$ et plus seulement. Ensuite, en ce qui a trait aux impacts environnementaux, c'est bien sûr que quand le ministre de l'Environnement présente un projet de règlement, dans son mémoire, il fait état des paramètres environnementaux puisque c'est lui-même qui le présente. Alors on ne fait pas systématiquement une exigence, pour tous les règlements du gouvernement, de déterminer les impacts environnementaux comme on le fait pour la question économique, par exemple.

4615

4620

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4625

Dans le décret qui s'appelle «Forme et contenu d'un mémoire au Conseil des ministres», il n'y a pas la rubrique obligatoire «environnement», comme c'est le cas, je pense, au gouvernement fédéral. Je pense qu'au gouvernement fédéral, c'est une rubrique obligatoire pour tout ce qui est présenté au Conseil privé. Est-ce qu'il y a des gens du fédéral qui sont familiers avec les mémoires fédéraux?

4630

LE PRÉSIDENT:

Monsieur Saint-Charles?

M. CLAUDE SAINT-CHARLES:

4635

Oui, effectivement, les mémoires qui sont déposés au Conseil du trésor et au Conseil des ministres contiennent une rubrique dans laquelle on doit effectivement énoncer quels sont les impacts environnementaux des décisions que le Conseil des ministres sera appelé à prendre.

4640

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

Alors cette rubrique n'est pas encore obligatoire au Québec?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4645

C'est-à-dire qu'elle est essentielle et évidente dans les règlements...

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4650

Qui concernent l'environnement?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4655

... qui concernent l'environnement, mais elle n'est pas la rubrique de tous les règlements.

M. SERGE TOURANGEAU:

4660

J'apporterais une précision. Il y a quand même une rubrique qui concerne la consultation de tous les ministères et organismes. Alors si le ministère des Ressources naturelles dépose un mémoire et que ça interpelle les responsabilités du ministère de l'Envi-

ronnement, en fait, par cette rubrique, on exige d'assurer qu'il y a une consultation pour harmoniser les positions, pour connaître les commentaires du ministère de l'Environnement.

4665 **M. DANIEL VANIER:**

Dernière petite question. Est-ce qu'il est déjà arrivé au ministère de l'Environnement de présenter un projet de règlement et qu'au niveau du secrétariat, maintenant, à l'allégement réglementaire, que ça ne passe pas, qu'à ce moment-là, le secrétariat dise «non, retournez faire vos devoirs», puis même après un retour, ça ne fonctionne pas, que le règlement est vraiment bloqué?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4675 Oui. Je vous donne un bon exemple. En 1993, si ma mémoire est bonne - mes collègues du MAM pourront me corriger au besoin - c'était un règlement sur l'eau potable, les modifications sur l'eau potable, l'impact financier étant trop élevé dans la facture du règlement présenté, a été retourné au ministère. On a retravaillé certains paramètres, on l'a resoumis, et il s'est promené un certain temps sur certains paramètres qui ont été refusés, si vous voulez, au
4680 niveau du conseil; pas nécessairement au niveau du secrétariat à la réglementation mais à différents organismes centraux.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4685 Mais, monsieur Latulippe, le secrétariat à l'allégement réglementaire a un pouvoir de recommandation au Conseil des ministres?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4690 Oui, parce que la recommandation du secrétariat à l'allégement est nécessaire pour la poursuite du dossier vers une entrée en vigueur.

M. CAMILLE GENEST, commissaire:

4695 Mais il n'a pas un veto, il fait une recommandation au Conseil des ministres?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4700 Voilà. Habituellement, la recommandation peut être une demande de modification.

LE PRÉSIDENT:

4705 Est-ce que le projet de captage des eaux souterraines a été soumis à ce comité?

M. JEAN-MAURICE LATULIPPE:

4710 Oui, dans une première version, oui, mais je ne sais pas si c'est pour cette raison-là qu'il n'a pas été adopté, par exemple, il faudrait vérifier.

LE PRÉSIDENT:

4715 O.K. Ça va?

M. DANIEL VANIER:

Merci, monsieur le président.

4720 **LE PRÉSIDENT:**

4725 Juste une chose qu'il faut bien comprendre, monsieur. Quand un projet de règlement qui vient du ministre de l'Environnement et qui s'en va au conseil exécutif, il est toujours accompagné d'un mémoire du ministre, lequel mémoire, il me semble, est interne et reste confidentiel, et là-dedans, il y a toute une série de rubriques. Évidemment, le ministre de l'Environnement fait toujours la démonstration de la nécessité de son règlement sur les considérants de sa juridiction - ça, nécessairement - et après ça, comme on dit, de la consultation interministérielle, des effets économiques si le règlement implique tant de millions de dépenses, et caetera. Donc, les considérants environnementaux sont toujours partie

4730 intégrante de l'argumentation du ministre, il doit se baser sur sa loi pour convaincre le Conseil des ministres de passer un règlement qui dépend de sa loi. Si le gars le fait sur la santé, il est obligé de s'appuyer sur sa Loi de la santé. Ça, c'est nécessaire.

4735 **M. DANIEL VANIER:**

4740 Si j'ai posé la question, monsieur le président, c'est que j'étais un petit peu au courant de certains éléments, entre autres, pour le règlement qui a désigné le Chevalier cuivré, où il y a eu des éléments qui ont été probablement enlevés parce qu'il y avait peut-être un impact économique un peu plus important.

LE PRÉSIDENT:

4745 Il avait trop de cuivre devant...

M. DANIEL VANIER:

4750 Peut-être pas trop de cuivre, mais, en tout cas, c'était un élément. Puis aussi, dans cette question-là du secrétariat à l'allégement réglementaire, c'est qu'il y a toujours la question de l'équilibre entre l'économie et l'environnement, qu'on ne sait pas toujours où la décision des gouvernants se situe là-dedans. Merci.

LE PRÉSIDENT:

4755 J'ai connu bien des ministres qui ont chicané contre les analystes du Conseil du trésor ou d'autres analystes, ça fait partie des irritants de la vie politique, et ça, c'est constant.

M. DANIEL VANIER:

4760 Merci beaucoup, monsieur le président.

LE PRÉSIDENT:

4765 Alors merci bien. On se retrouve demain à 2 h 00. Je vous avertis tout de suite qu'il y aura un exposé de la CUM, exposé de la Ville de Montréal. Il y a la question aussi en suspens de monsieur. Et aussi un exposé, quelque part dans l'après-midi, sur le PRRI.

Vous aviez demandé la parole, monsieur Burcombe?

4770 **MR. JOHN BURCOMBE:**

Monsieur le président, c'est seulement que je n'ai pas demandé s'il y avait de la documentation sur le cas particulier qu'on a discuté tantôt.

4775

LE PRÉSIDENT:

4780 Est-ce qu'il y a de la documentation existante sur le dossier que monsieur a soulevé par rapport à la pollution souterraine au coin de Westmount et de la STCUM? Est-ce qu'il y a des rapports qui existent là-dessus?

M. JEAN RIVET:

4785 Il existe très peu de rapports internes. Il faudrait que je vérifie, puis les rapports de caractérisation du terrain.

LE PRÉSIDENT:

4790 Merci.

AJOURNEMENT

* * *

4795 Je, soussigné, **BERNARD J. RAVEAU**, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office
que les pages qui précèdent sont et contiennent la transcription fidèle et exacte des paroles
recueillies au moyen du sténomasque, le tout conformément à la Loi.

4800 **ET J'AI SIGNÉ:**

BERNARD J. RAVEAU, s.o.